

Natura
2000

LES GORGES
DE LA LOIRE

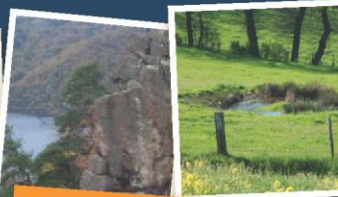
des espèces ...



des milieux ...



un site ...



RAPPORT D'ACTIVITÉS NATURA 2000



Le projet co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural- FEADER

ZSC « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »
ZPS « Gorges de la Loire »

ANNEE 2020

Rédigé par Amandine Sueur
Chargée de mission Natura 2000 pour le SMAGL
Février 2021

1, 2, 3 brins d'engagement... pour une plus grande préservation de l'environnement !



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
FÉDÉRATIF (FEADER)



Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire

13 rue d'Arcole - 42000 Saint-Etienne
tel : 04 77 43 24 46 - fax : 04 77 43 21 78
contact@smagl.com - www.smagl.com



Département Loire en Auvergne Rhône-Alpes
de Saint-Etienne au Forez



Sommaire

I. PREAMBULE	3
A. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	3
B. L'ANIMATION	3
C. RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	4
D. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
II. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES	5
A. ENTRETIEN DE MILIEU	5
B. GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	22
C. LIEN AVEC LE PLAN DE GESTION DE LA RNR DES GORGES DE LA LOIRE	26
III. INVENTAIRES ET SUIVIS NATURALISTES	27
A. SUIVIS FAUNISTIQUES	27
B. INVENTAIRE MILIEUX NATURELS	29
IV. MISE A JOUR DU DOCUMENT D'OBJECTIF NATURA 2000 ET AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE	30
A. CONTEXTE	30
B. HISTORIQUE	30
C. DESCRIPTION DE L'ACTION	30
D. AGRANDISSEMENT DU PERIMETRE NATURA 2000	31
E. PLANNING PREVISIONNEL	32
F. REALISATION DU PROJET	32
V. PROJET EN LIEN AVEC NATURA 2000	33
A. PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)	33
B. ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES (CVB SAINT-ETIENNE METROPOLE)	36
C. ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES RIVOLLIER	37
D. APPEL A MANIFESTIONS D'INTERET « EFFICACITE DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 - PERIODE 2019 -2023»	40
E. APPEL A MANIFESTIONS D'INTERET « EFFICACITE DES MESURES DE GESTION NATURA 2000 - PERIODE 2021 -2025»	43
F. ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNAUX (ABC)	44
VI. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	48
A. COMMUNICATION	48
B. MISE A JOUR DU SITE INTERNET	48

C.	ANIMATION FONCIERE	48
D.	ÉVALUATION D'INCIDENCES	48

VII. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE **50**

A.	DEMANDE DE SUBVENTION ET DE PAIEMENT	50
----	--------------------------------------	----



I. Préambule

a. Le Docob et le site Natura 2000

Identification

Site n° FR 8201763 « Pelouses, landes et habitats rocheux des Gorges de la Loire »

Site n° FR 8212014 « Gorges de la Loire »

Surface concernée : 2 500 ha

DOCOB validé le 08/07/2003

Révision du DOCOB effectuée le 29/04/2011

Site concerné par la Directive « Habitats Faune-Flore »

b. L'animation

Site Natura 2000	Président du comité de pilotage (suite élection COPIL 04/12/14)	Nom structure animatrice	Nbre de jours d'animation en 2020	Date début animation
Gorges de la Loire	Monsieur Alain SCHNEIDER- Conseiller municipal de la ville de Saint-Étienne	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire	125	2003

L'équipe du SMAGL

En 2020, plusieurs agents du SMAGL ont contribué à la mise en œuvre du Docob :

Chargé de mission Natura 2000	Fabien HUBLE
Technicienne territoriale	Amandine SUEUR
Service civique ABC	Margot GALLARDO
Chargée de communication	Ingrid PERRET
Directeur du SMAGL	Sébastien ARNAUD
Conservatrice de la RNR des gorges de la Loire	Nelly FELTER
Secrétaire comptable	Oriane GOUILLOUD
Équipe technique du SMAGL	Jean-Claude PRUD'HOMME Serge TRUPHEME Christian DECHANDON

c. Rappel des enjeux et objectifs du Docob

- La cartographie des habitats Natura 2000 de 2018 fait ressortir 11 habitats d'intérêts communautaires, dont 2 prioritaires :

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Déclinaison Cahiers Habitats (CH)	Code CH	Statut
HABITATS AGRO-PASTORAUX				
Landes sèches européennes	4030	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	4030-10	IC
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	Pelouses calcicoles mésophiles du Massif central et des Pyrénées	6210-19	IC
		Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiphiles sur basaltes et granites du Massif central et sud-est	6210-36	IC
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, sanguisorba officinalis)	6510	Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques	6510-3	IC
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis	2330	Pelouses ouvertes pionnières des dunes sableuses intérieures	2330-1	IC
HABITATS HUMIDES				
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des littorales uniflorae et/ou des Isoetoneanuncietea	3130	Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitaire d'affinités continentales, des Isoeto-juncetea	3130-3	IC
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	IC
		Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	IC
HABITATS FORESTIERS				
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	Saulaies arborescentes à Saule blanc	91E0-1	PR
		Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux	91E0-8	PR
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)	9120	Hêtraies-chênaies collinéennes à Houx	9120-2	IC
Hêtraies du Asperulo-Fagetum	9130	Hêtraies-chênaies subatlantiques à Mélisse ou Chèvrefeuille	9130-4	IC
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180	Tillaies hygrosclérophiles, calcicoles à acidoclines, du Massif Central et des Pyrénées	9180-10	PR
HABITATS ROCHEUX				
Pentes rocheuses siliceuses avec végétations chasmophytique	8220	Falaises siliceuses des Cévennes	8220-14	IC



- ✓ Les 10 objectifs stratégiques sont déclinés en fiches action :
 - « 7 fiches action » concernent la gestion des milieux et des espèces à court terme. Ces fiches portent sur la gestion des milieux prairiaux, des falaises et des landes et plus généralement sur le maintien des habitats ouverts et la réouverture des milieux.
 - « 8 autres fiches » sont à mettre en œuvre à moyen terme et portent sur la gestion des forêts, des linéaires et des ponctuels (mares, arbres isolés).
 - Enfin, « 6 fiches action » ont une échéance à plus long terme et visent la mise en place de suivis dont la périodicité est de 5 ans pour les oiseaux de la Directive Oiseaux et de façon plus ponctuelle pour les autres espèces de la Directive Habitat Faune-Flore.

d. Missions de la structure animatrice

- ✓ Plusieurs missions incombent à la structure animatrice, les principales sont les suivantes :
 - Gestion des habitats et des espèces ;
 - Suivi des évaluations d'incidences ;
 - Suivis scientifiques ;
 - Information, communication et sensibilisation ;
 - Veille à la cohérence des politiques publiques ;
 - Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

II. Gestion des habitats et des espèces

a. Entretien de milieu

Le Baret

Les prairies de Baret sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 de réouverture de milieu entre 2004 et 2008. L'objectif de ce contrat était d'entretenir une surface d'environ 2,5ha. À la suite de ce contrat, aucun entretien n'a pu être réalisé pendant 6 ans faute de personnes intéressées pour prendre la gestion et l'entretien des parcelles.

En 2014 le smagl est intervenu une nouvelle fois pour rouvrir le milieu. Des conventions de mise à disposition et d'entretien des parcelles ont alors été créées. D'abord entretenues par M Briois (agriculteur), puis par M Ferrandin (apiculteur), depuis 2016 les prairies sont gérées par Mme Blanchard grâce à du pâturage équin.

Le parc A a été équipé d'une clôture électrique en 2016 puis paturé à partir de 2017. Le parc B a été débroussaillé et équipé d'une clôture fixe durant l'hiver 2018, mais aucune action de pâturage n'a été mise en place en 2019.



Carte 1 : Délimitation des parcs de pâturage de Baret

Un entretien des parcelles devait être réalisé par Mme BLANCHARD durant l'hiver 2019 afin de permettre un retour du pâturage dans de bonnes conditions en 2020. Après un passage sur les



parcelles fin 2020, cet entretien ne semble pas avoir eu lieu ni en 2019 ni en 2020. Une prise de contact avec Mme Rivollier est donc à prévoir pour début 2021 afin de recadrer l'entretien des parcelles et aborder le renouvellement de la convention échue depuis le 01/06/2020.

Il est à noter la présence de l'azurée du serpolet sur les prairies du parc A depuis 2018 (celle-ci n'a pas été vérifiée en 2020).

La Noirie

Ce site est sous convention de mise à disposition entre EDF et le SMAGL depuis 2013. Il se compose de plusieurs parcs de pâturage, suivis pour la plupart par la RNR (sauf parcelle n°7), et ont été agrandis en 2017. Afin de maintenir en état ces prairies d'intérêt communautaire (code Natura 2000 : 6210), un pâturage caprin et ovin est en place depuis 2018. Les intempéries de fin 2018 et 2019 (grêle et chute

de neige) ont causé le dépérissement ainsi que la chute de plusieurs arbres sur la zone sans grande conséquence pour l'intégrité du site.

Gestion pastorale - La Noirie

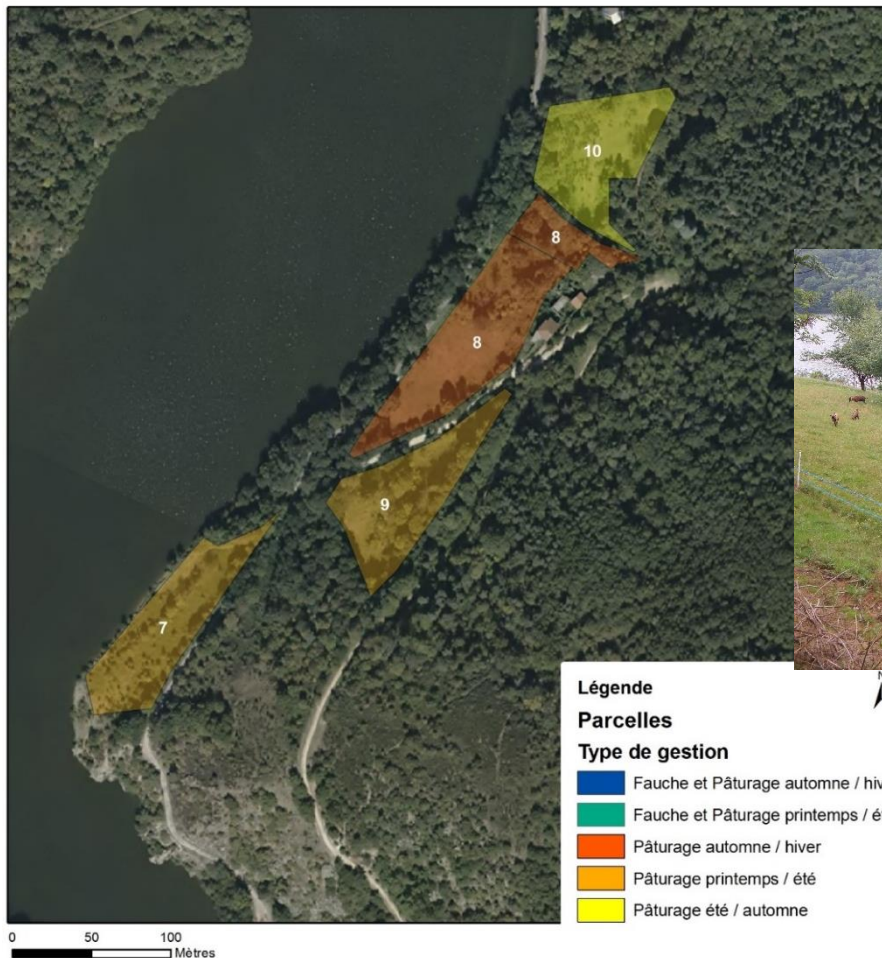


Photo 1 : chèvre du parc de pâturage de la Noirie

Carte 2 : localisation des parcelles



Entretien des Echaudes (lutte contre la fougère aigle)

La fougère aigle est une espèce qui dispose d'une importante capacité de colonisation ; sa croissance rapide, son port élevé et sa toxicité pour le bétail lui permettent de créer rapidement des peuplements monospécifiques (ptéridaie). Aux Echaudes, la lande à genêt purgatif et la prairie pâturée (au sud des Echaudes) sont colonisées par la fougère aigle depuis plusieurs années.

Depuis 2016, après un important débroussaillage, un programme de lutte par battage de la fougère a été mis en place. En 2020 seul un passage a été réalisé (début juillet) contre deux les années précédentes (juin et septembre). Ces actions semblent fonctionner aux vues de la diminution en taille et en densité des peuplements cependant, comme évoquées dans la bibliographie, cette diminution semble ralentir et plusieurs années seront encore nécessaires pour faire disparaître l'espèce du site.



Photo 2 : Colonisation de la fougère aigle en 2017



Photo 3 : Colonisation de la fougère aigle en 2020



Lande de Graugent

La lande de Graugent est une vaste étendue de lande à genêt purgatif qui a la particularité d'abriter en son sein une pelouse ouverte pionnière des dunes sableuses intérieures (code Natura 2000 : 2330). Cet habitat d'intérêt communautaire est menacé par une fermeture lente du milieu par le genêt à balais, le pin sylvestre et le prunelier.

Des actions de débroussaillage et d'arrachage de genêts étaient menées par le SMAGL afin de maintenir temporairement l'ouverture du site, mais depuis 2 ans aucun entretien n'a été réalisé.

L'avenir de ce site, sans possibilités de gestion à long terme (hors action mécanique), pose question.



Photo 4 : Colonisation de la pelouse ouverte au signal de Graugent

Fauche différenciée au Châtelet

L'entretien historique du Châtelet est réalisé par broyage grâce à la débroussailleuse autoportée Etesia. Depuis 2016, pour permettre un meilleur développement de la flore, seuls les chemins et le bord de Loire occupés par les touristes sont tondus. Le reste de la végétation évolue librement durant l'été. Cet entretien différencié permet aux plantes plus tardives d'assurer l'entièreté de leur cycle de vie. Sur le long terme, cela permettra d'accroître la diversité floristique du site. Afin d'empêcher l'embroussaillage lié à l'abandon du broyage printanier, un broyage a été effectué au mois de novembre.

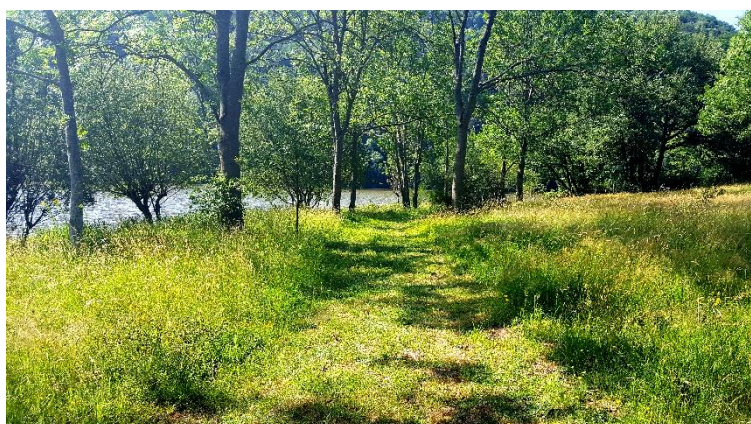


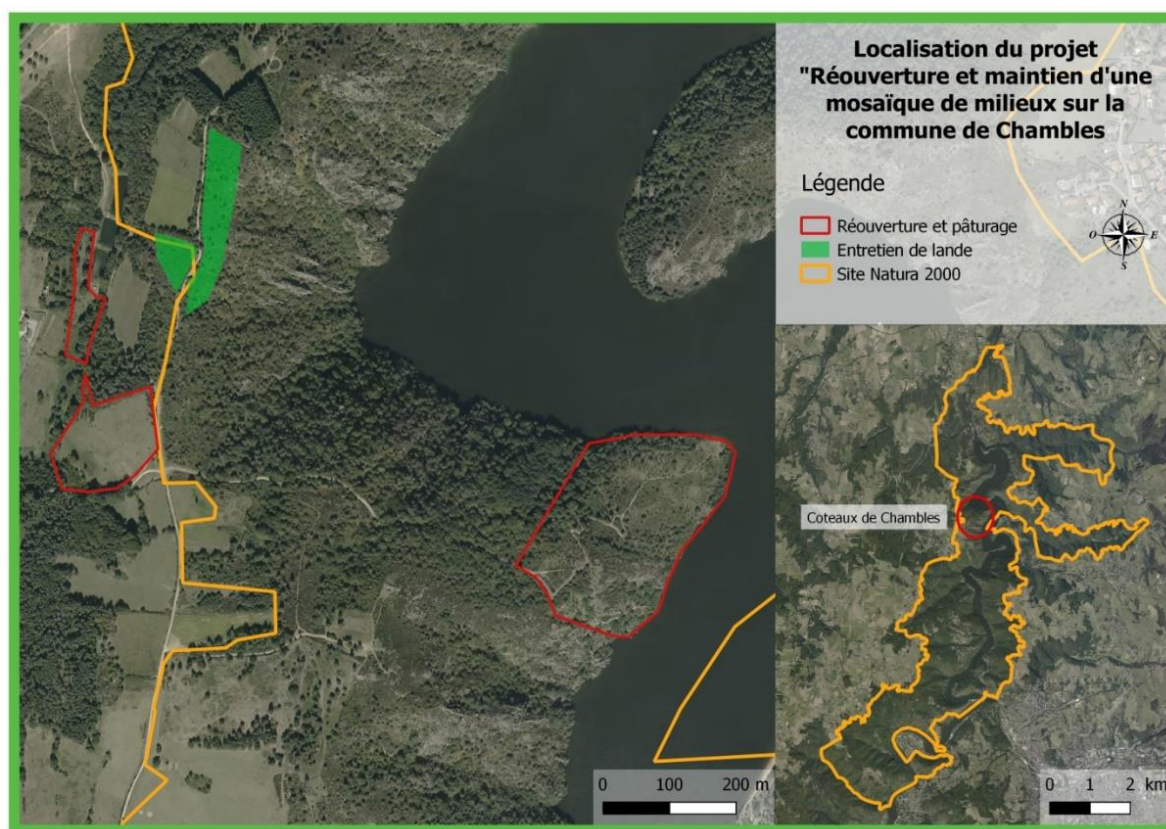
Photo 5 : fauche du chemin bord de Loire au Châtelet

Contrat Natura 2000 : « Coteaux de Chambles »

Le site de Chamousset se situe sur la commune de Chambles, il fait partie du périmètre Natura 2000 ainsi que du site classé des gorges de la Loire.

Les travaux prévus avaient pour objectifs la remise en pâturage du site en réalisant une action de réouverture de milieu ainsi qu'une action de création d'infrastructures pastorales.

Les travaux présentés dans ce document ne concernent que les travaux réalisés à l'intérieur du site Natura 2000 des gorges de la Loire. Les travaux hors périmètre ont été réalisés par le SMAGL dans le même temps sur fond propre notamment pour fournir des parcelles de replis à l'agriculteur qui entretient les parcelles de la pointe de Chamousset et maintenir des prairies en cours de fermeture encore peu embroussaillées en limite du site.



Carte 3 : localisation du contrat Natura 2000

Travaux réalisés

↳ Broyage de réouverture et d'entretien (2018)

Les travaux de réouverture du milieu par gyrobroyage ont été réalisés par l'entreprise Bois Paysages durant l'hiver 2017/2018. Ils ont notamment permis de broyer une partie des arbustes et ronciers qui avaient colonisé la majeure partie du site après l'abandon de l'activité pastorale il y a plusieurs décennies. La plupart des arbres ont été conservés dans un triple objectif : biodiversité, paysager et agricole.

Les photos suivantes permettent de visualiser l'ampleur de cette réouverture.

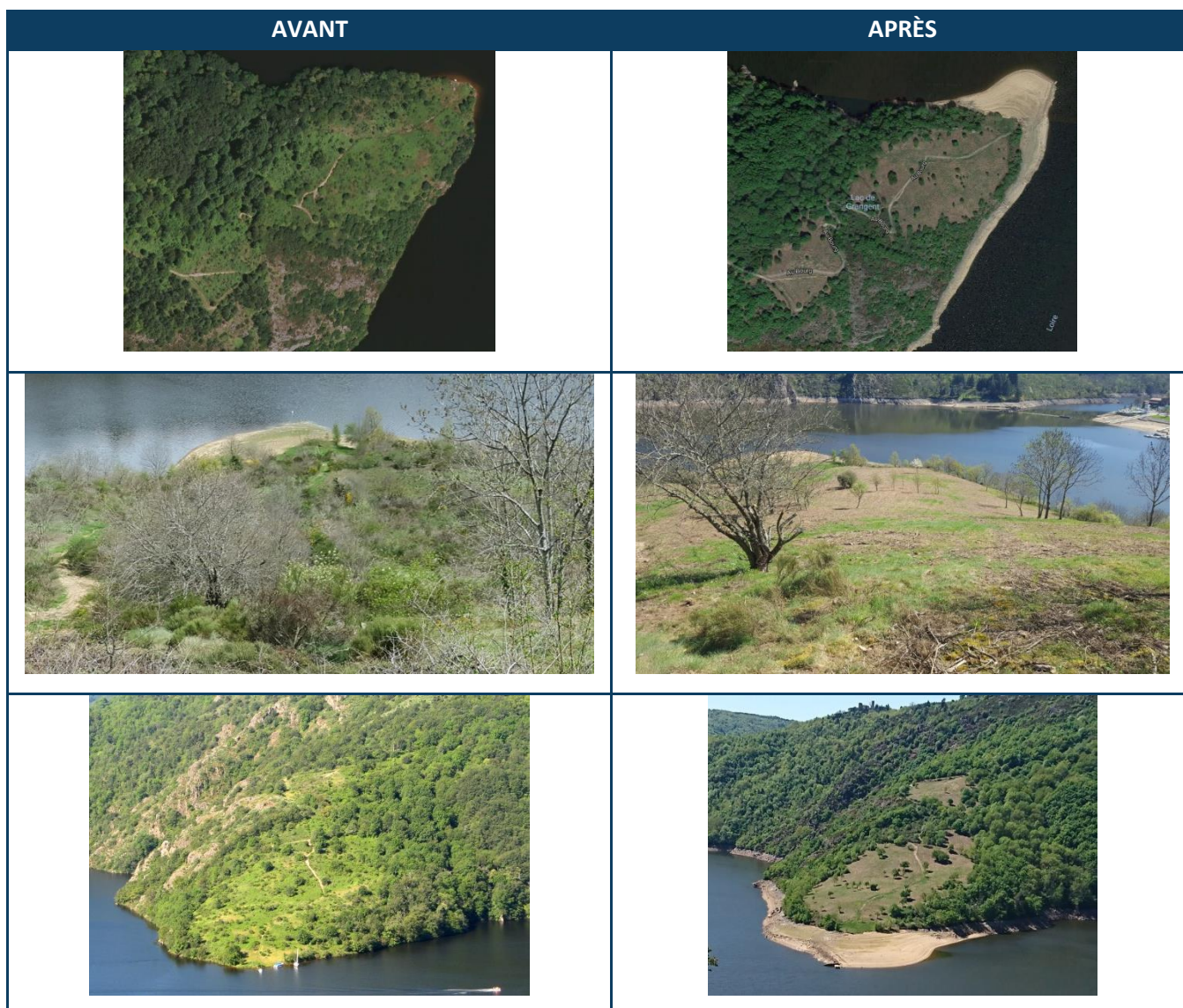


Photo 6 : résultat des travaux de réouverture par broyage

En l'absence d'animaux pour assurer l'entretien des parcelles jusqu'à la fin du contrat Natura 2000 un broyage d'entretien a été réalisé fin juin 2018 (date choisie afin d'impacter au maximum la ronce, principal végétal envahissant présent sur le site). Ce broyage a été réalisé par l'équipe technique du SMAGL à l'aide d'un tracteur et d'un broyeur à fléaux loué pour l'occasion.

En effet, avant cet entretien, les arbustes et ronces avaient rapidement repoussé et les graminées, qui n'occupaient que de petites zones sur la pointe de Chamousset, se sont étendues en réensemencant les zones rouvertes.



↳ Équipements pastoraux (2019)

La pose de clôtures sur la pointe de Chamousset était un véritable défi compte tenu de la forte pente, de la nature du sol et de l'accessibilité à certains tronçons. L'ensemble des clôtures (piquets châtaigner et clôtures à moutons 95/10 sur 1600m) ont été posées à la main par l'équipe technique du SMAGL.

Lors de la pose des clôtures, un ancien captage d'eau (bassin en pierre enterré dans une pente forestière) a été découvert. Il a été décidé d'équiper ce bassin d'un regard afin d'alimenter un bac d'abreuvement pour le bétail en forêt et ainsi permettre aux animaux de s'abreuver en 2 points (la Loire et le bac en forêt, secteur à l'écart des promeneurs). Le bac d'abreuvement est équipé d'un système de niveau constant afin d'éviter une vidange du bassin.



Photo 8 : pose de piquets dans les pentes de la pointe de Chamousset



Photo 8 : Système d'abreuvement complet

Suite à la pose des clôtures, un portail et un portillon ont été créés. Présents sous le couvert forestier, ils n'ont aucun impact paysager sur le site.

Le portail a vocation à rester clos en période de pâturage, mais permet le passage de gros véhicules. Le portillon à fermeture automatique permet quant à lui l'accès des parcelles aux promeneurs en garantissant que le parc de pâturage reste clos. Le chemin d'accès à l'intérieur des parcelles à quant à lui été repris suite à un épisode orageux qui a raviné le site. Ces travaux ont permis de créer les fondations du portail et portillon.

Dans cet optique de laisser libre accès à la pointe de Chamousset, notamment l'été, lorsque le site est fréquenté par les promeneurs, baigneurs et bateaux qui traversent la Loire pour venir s'y reposer ; une affiche a été produite pour informer le public de la présence d'un troupeau et demander de tenir les chiens en laisse.



Photo 9 : portail et portillon du parc de pâturage de Chamousset



Photo 10 : panneau d'entrée de parc

✎ Mise en place du pâturage et gestion agricole (2019 – 2020)

L'entretien des parcelles est réalisé par pâturage. Les premiers animaux qui ont rejoint les parcelles en février 2019 sont des chevaux alors que les moutons ont réalisé l'entretien des parcs de replis. En 2020 un pâturage mixte moutons / chevaux a été mis en place pour optimiser le prélèvement sur les différents types de végétation présente sur le site. Après un passage fin 2020 sur le site, la végétation et notamment les genêts, n'ont pas bénéficié d'un pâturage suffisant puisque la repousse est importante. Le pâturage demanderait donc à être accentué et/ou un broyage complémentaire effectué en 2021.



Photo 11 : chevaux sur la pointe de Chamousset



Photo 12 : moutons dans les prairies de la pointe de Chamousset



↳ Entretien de la lande à genets purgatif

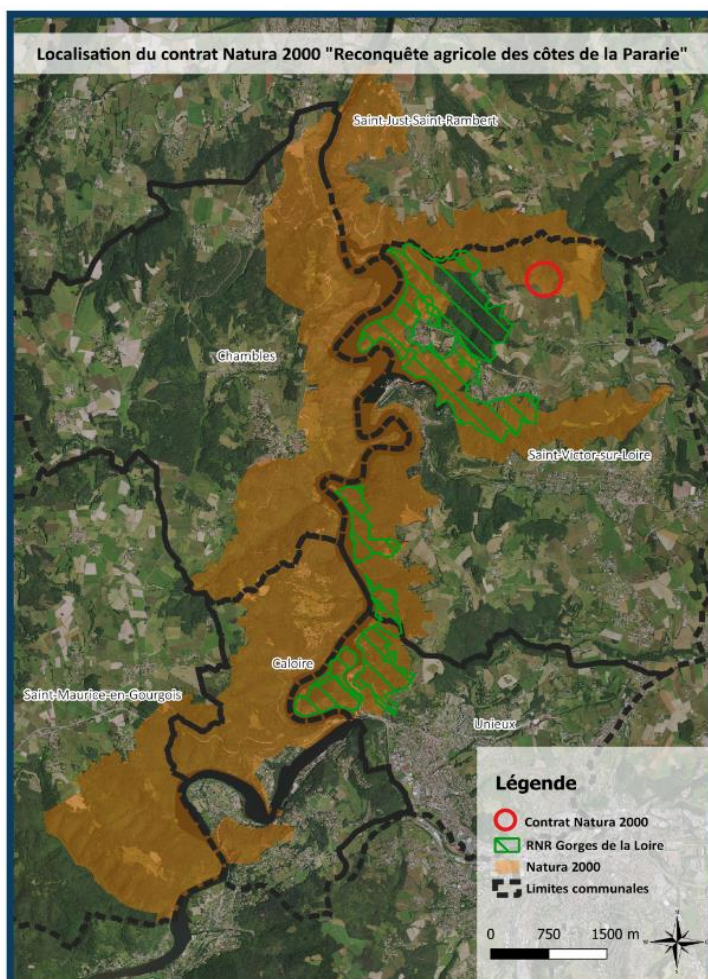
La lande à genets purgatifs est un milieu présentant un intérêt fort pour de nombreuses espèces (engoulevent d'Europe, reptiles ...). Bien que ces milieux évoluent naturellement lentement, la colonisation du milieu par des arbres (principalement alisier, chêne et pin sylvestre) entraîne une disparition des landes par compétition lumineuse. Des travaux ont été menés fin 2018 sur une lande au nord de la pointe de Chamousset (voir carte de localisation des travaux) et ont consisté en la coupe d'arbustes colonisateurs dans la lande. Les arbres et arbustes ont été laissés sur place après leur abattage. Aucune autre intervention n'a été menée sur cette lande depuis 2018.

Contrat Natura 2000 : « Côtes de la Pararie » Saint-Victor sur Loire

Enjeux et objectifs du contrat Natura 2000

Deux enjeux sont clairement identifiés sur l'emprise du contrat Natura 2000. Le premier enjeu est lié aux habitats naturels avec une mosaïque de milieux, notamment des prairies et pelouses d'intérêt communautaire, en cours de fermeture où sont présentes des espèces floristiques rares (ajonc nain). Le second enjeu est faunistique avec la présence d'espèces patrimoniales comme l'azuré du serpolet, l'alouette lulu ou la pie-grièche écorcheur qui utilisent ces milieux pour se reproduire et se nourrir.

L'objectif principal du contrat est de permettre l'entretien à long terme de cette mosaïque d'habitats en installant une activité agricole extensive afin de favoriser la présence des espèces inféodées à ces milieux aujourd'hui en régression sur notre territoire.



Localisation et gestion foncière

Le lieu-dit les côtes de la Pararie se situe à Saint-Victor sur Loire entre le hameau de Chénieux et le vallon de Grangent. Ce sont **24** parcelles, appartenant à 4 propriétaires différents et représentant une surface de 17ha51 qui sont concernés par le projet.

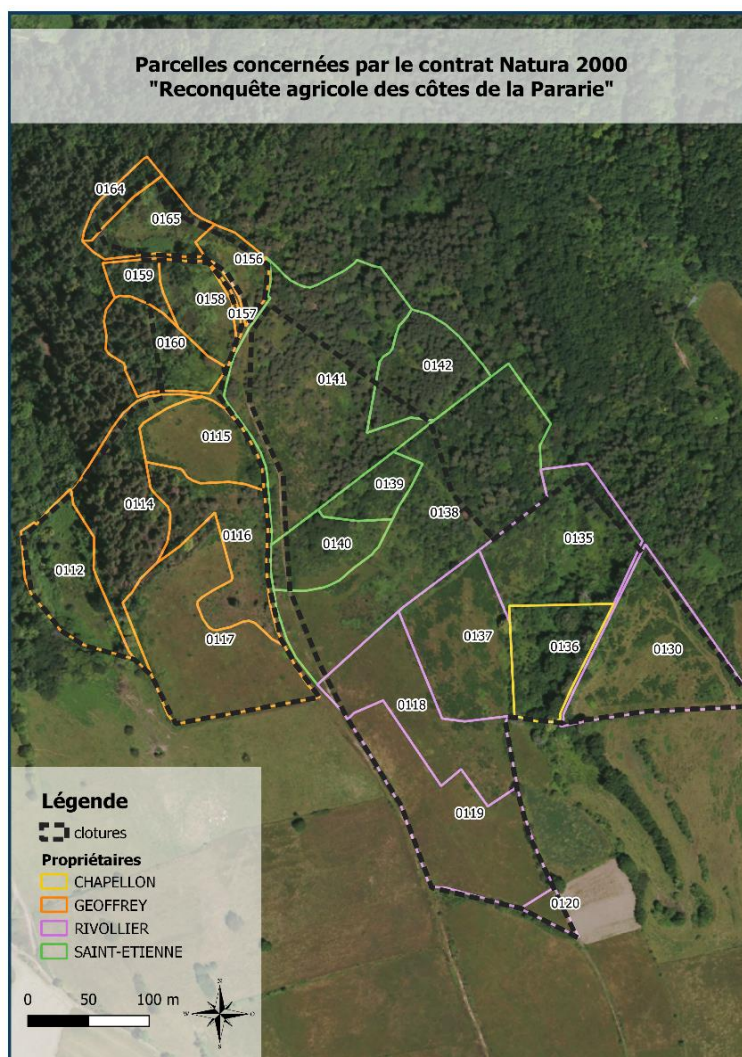
Les travaux ont été précédés d'une phase de concertation et de mise en place de convention avec les différents propriétaires pendant l'été 2019. Plusieurs conventions ont été signées avec les propriétaires et exploitants.

Propriétaires :

Mr GEOFFRAY est propriétaire de 12 parcelles pour une surface totale de 5.94ha, la majeure partie de ces parcelles était autrefois pâturée et d'anciennes clôtures en mauvais état sont encore présentes et devront être retirées. Une convention de gestion des parcelles a été établie en juin 2019, pour une durée de 5 ans reconductible tacitement.

La ville de SAINT-ÉTIENNE est propriétaire de 5 parcelles pour une surface de 5.67ha. Ces parcelles ont été délaissées il y a une quinzaine d'années par l'agriculture et se sont rapidement boisées (colonisation composée de pins sylvestres). La gestion de ces parcelles a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) avec qui un accord a été trouvé pour permettre le broyage d'une partie des parcelles. Une convention tripartite entre la ville de SAINT-ÉTIENNE, l'ONF et le SMAGL a été signée en septembre 2019 pour une durée de 6 ans renouvelables une fois.

La famille RIVOLLIER est propriétaire de 6 parcelles pour une surface de 5.32ha. Les parcelles sont en indivisions entre différents membres de la famille depuis le décès du précédent propriétaire. Une convention de mise à disposition des parcelles a été signée afin de permettre la réalisation des travaux en attente du rachat des parcelles par le SMAGL dans le cadre du contrat vert et bleu de SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE (action détaillée dans la section dédiée CVB). La signature de l'acte de vente devait avoir lieu le 30 mars 2020. En raison de la crise sanitaire Covid-19, ayant frappé la France précisément à cette période, l'achat des parcelles a été fortement retardé. Le 16 septembre 2020, l'acte de vente a été signé côté SMAGL. Une prise en charge de la taxe foncière des parcelles depuis mars 2019 a été demandée au SMAGL par la famille Rivollier étant donné la mise à disposition des terrains depuis cette date.



Après délibération en comité syndical, il a été convenu que le montant de cette taxe leur sera remboursé. À ce jour, la vente n'est toujours pas officialisée. Nous attendons un retour du notaire.

La dernière parcelle du projet appartient à Mr CHAPPELON, cette petite parcelle de 0.58ha est incluse au projet dans le but de diminuer la longueur de clôture à poser. La parcelle boisée et très escarpée n'est pas pâturée. Un échange de parcelles pourra être proposé à Mr CHAPPELON pour plus de cohérence sur la gestion du site.

✎ Exploitant :

Jean-Marc et Laurent BERTHOLLET sont 2 éleveurs de bovins à Saint-Victor sur Loire associée en GAEC (GAEC d'Ancer). Ils possèdent un troupeau laitier et un troupeau allaitant. Leur exploitation est constituée de 2 ilots principaux, l'un adossé aux bâtiments de traite (lot laitier) et un adossé aux parcelles du contrat Natura 2000 (lot allaitant). Le GAEC d'Ancer est chargé de l'exploitation et de l'entretien des parcelles depuis la signature d'une convention de gestion, mise en place en octobre 2019.

Travaux réalisés

Les travaux prévus se sont déroulés en 3 phases :

✎ Suppression des anciennes clôtures (fin 2019)

Le site des côtes de la Pararie était autrefois pâturé dans son intégralité. Vestige de cette ancienne utilisation de nombreuses clôtures recouvertes par la végétation étaient présentes sur le site. Le premier travail a été la suppression de ces infrastructures pour permettre le broyage efficace du site en limitant la pollution métallique potentiellement néfaste à la santé des bovins.

En forêt les anciennes clôtures ont été retirées à la main par l'équipe du SMAGL et lors d'un chantier avec le lycée de Montravel. Sur le reste du site, les clôtures ont été retirées à l'aide d'une mini pelle ou grâce au treuil qui équipe le 4x4 du syndicat. Au total, plus de 2km de clôtures ont été supprimées.

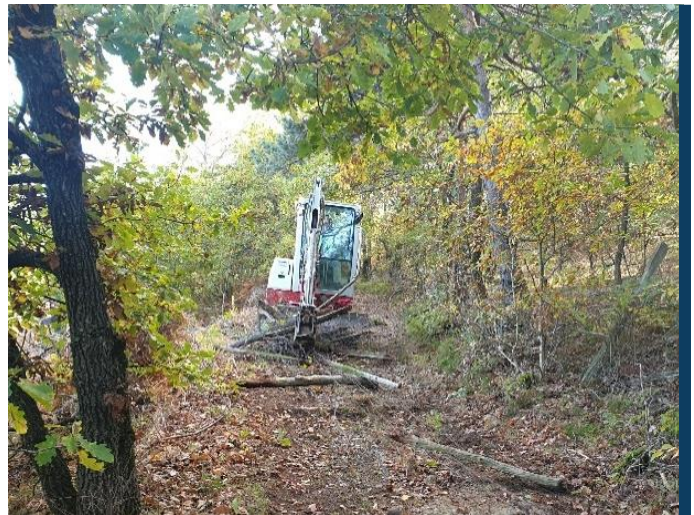


Photo 13 : suppression de clôtures

✎ Réouverture (fin 2019)

Les travaux de broyage et d'abattage d'arbres ont été confiés à l'entreprise « Boulet travaux forestiers » et ont été réalisés à partir de novembre 2019. Le gyrobroyage a été réalisé sur toutes les parties accessibles avec la conservation d'éléments favorables à la biodiversité (lande, bosquets...). Les pins sylvestres présents sur les parcelles de la ville de SAINT-ÉTIENNE ont été abattus et débordés jusqu'à une zone plate pour permettre leur broyage. Les photos suivantes ont été prises durant ces opérations.





Photo 15 : débardage des pins sylvestres



Photo 14 : gyrobroyage de réouverture



Photo 16 : résultats des travaux de réouverture



✓ Mise en place des parcs de pâturage (début 2020)

L'installation d'infrastructure agropastorale est nécessaire à la bonne gestion des parcelles récemment rouvertes. Dans le cadre de ce contrat Natura 2000, 3.2km de clôtures barbelés ont été posées et 3 mares créées. Les clôtures ont été posées en grande partie à la main notamment dans les secteurs difficiles d'accès. Pour les zones facilement accessibles Mr BERTHOLLET nous a apporté son aide avec un enfonceur pieux loué en CUMA.

Les mares ont été creusées à l'aide d'une mini-pelle à l'emplacement d'anciens points d'eau qui s'étaient comblés. Les 2 points d'eau les plus importants ont été mis en défens et équipés de bac de pâturage. Le suivi de l'évolution de ces mares est effectué dans le cadre d'un suivi sur 5 ans en lien avec l'AFB.



Photo 17 : mare mise en défens et reliée à un bac équipé d'un système de niveau constant

Suivi

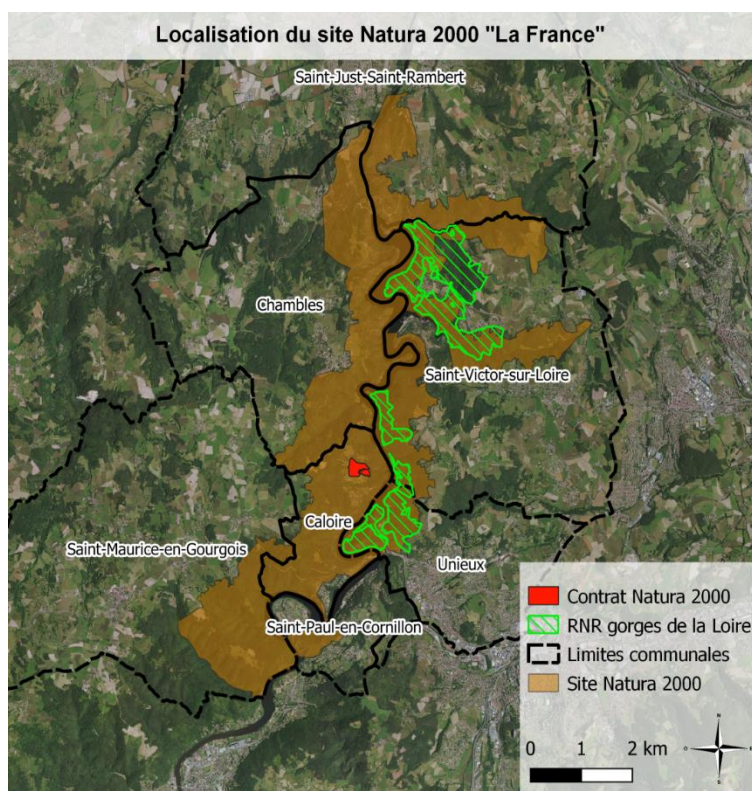
L'évolution du site est suivie depuis 2019 de manière précise dans le cadre d'un partenariat avec l'AFB et l'UMS Patrinat. Un appel à manifestation d'intérêt sur le suivi de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 partant sur les milieux ouverts et les mares a en effet été publié en 2019. Projet pour lequel le SMAGL a déposé un dossier et a été retenu pour faire l'étude des milieux ouverts et mares de ce site. Le programme de suivi est détaillé en partie IV, section D.



Projet de contrat Natura 2000 : « LA France » Caloire

Ce contrat Natura 2000, sur la commune de Caloire, au lieu-dit « la France », est en pourparlers depuis de nombreuses années sans que sa réalisation puisse se faire ; cela par manque de temps, mais aussi du fait de la difficulté à trouver les propriétaires (indivision) et obtenir leur accord.

L'objectif de ce contrat, compris dans le périmètre du site Natura 2000 des gorges de la Loire (FR 8201763 / FR 8212014), et le site classé des gorges de la Loire, est de rouvrir et maintenir des milieux patrimoniaux qui disparaissent à cause de l'abandon de l'activité pastorale. Les parcelles concernées sont d'anciennes terres agricoles aujourd'hui en cours d'embroussaillage depuis l'arrêt de leur entretien. Composé de 46 parcelles, le projet représente une surface de 9,65 ha et concerne 7 propriétaires privés différents ainsi que la commune de Caloire.



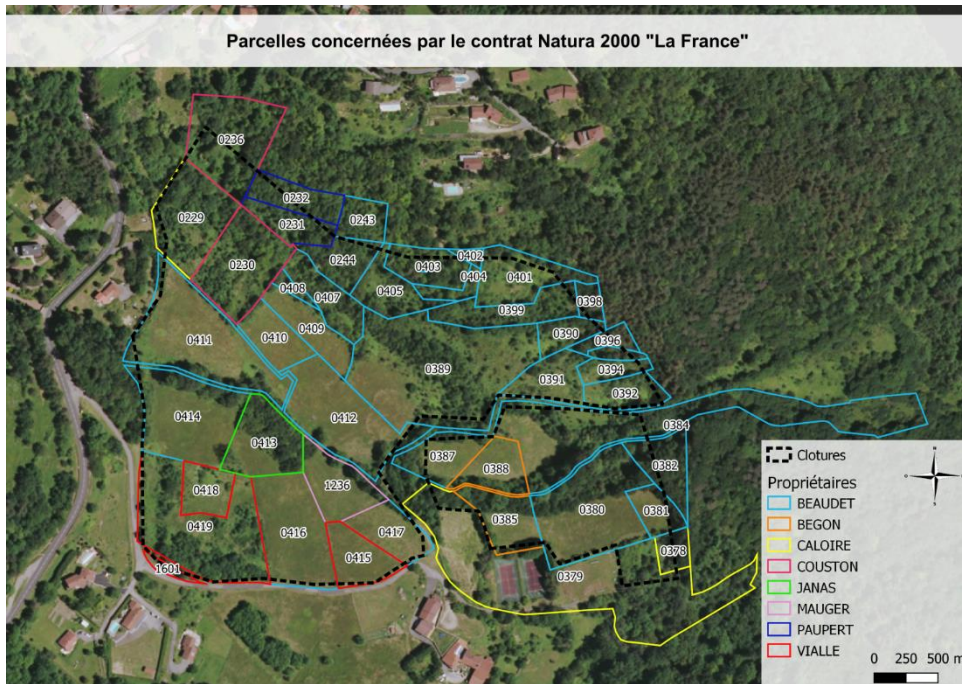
Enjeux et objectifs

Comme sur les secteurs des récents contrats déposés par le SMAGL, les enjeux sont liés à la présence d'une faune et d'une flore rare et en régression notamment suite à l'abandon des parcelles par une agriculture extensive. (Voir photographie aérienne ci-dessous)

L'objectif de ce contrat est donc le maintien et la reconquête des pelouses et prairies favorables aux différentes espèces présentes sur le territoire.



Foncier

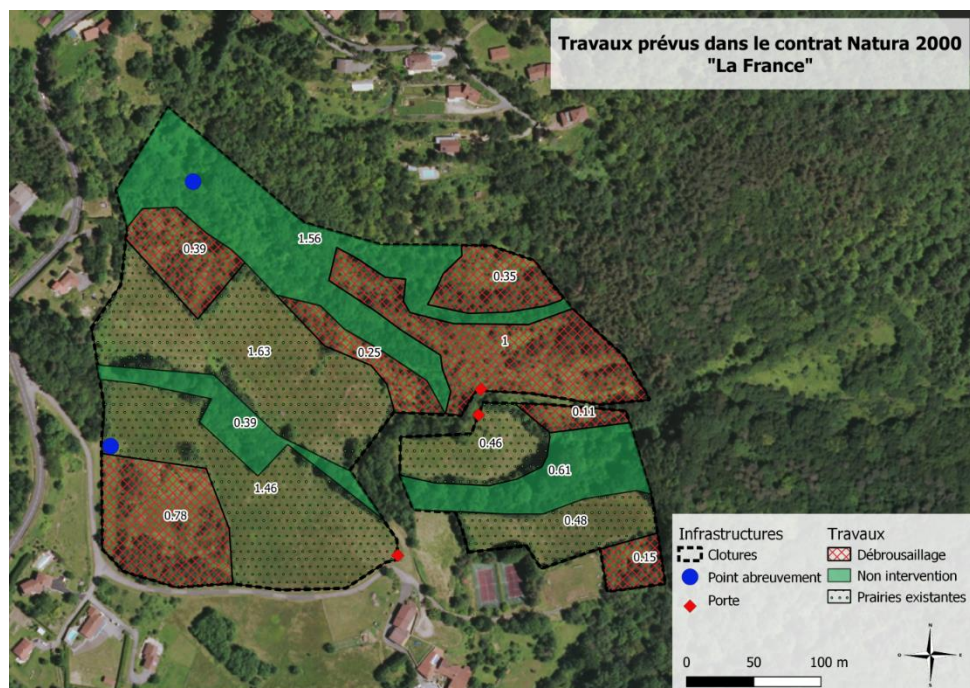


La totalité des parcelles du projet représente une surface de 12,40 ha. La zone restaurée et incluse dans les parcs de pâturage représente quant à elle 9,65 ha.

Mr BEAUDET, principal propriétaire des parcelles concernées, a été rencontré fin 2019 et a donné son accord de principe pour la réalisation de travaux. Il nous a recontactés en 2020 et semble en attente de la réalisation du projet. Les autres propriétaires des parcelles restent toujours à contacter avant le potentiel dépôt du dossier. M Briois, exploitant agricole, souhaiterait une fois le contrat validé avec les propriétaires, et les travaux effectués, s'engager dans une convention de mise à disposition et d'entretien d'une partie des parcelles en y faisant pâturer ses bêtes.

Travaux

Les travaux prévus consistent à la réouverture de milieu par gyrobroyage (voir détails ci-dessous) et à la création d'infrastructures agro écologiques : pose de clôture et création de mares.



Coûts

Aux vues des différents travaux effectués ces dernières années et des surfaces mises en jeu dans le cadre de ce contrat, le cout total des travaux est estimé aux alentours de 20 000 € hors taxe. Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, 80 % de ce montant serait pris en charge par l'état et les fond FEADER.

Suivi et entretien des zones de pelouses et prairies au Plat Guillaume / Bréat (Action RNR)

Les lignes électriques qui traversent les gorges de la Loire et notamment la RNR sont entretenues par RTE par broyage. L'objectif est d'éviter la chute d'arbres de grande taille qui pourrait endommager les lignes électriques. Cet entretien récurrent représente des couts importants pour les gestionnaires du réseau électrique.

La reconquête de milieu ouvert étant l'un des objectifs du plan de gestion 2018 – 2022 de la RNR, un partenariat a été mis en place dans un objectif de gestion plus durable et à faible cout de secteur se situant à l'aplomb des lignes. Dans ce cadre 2 projets, de réouverture de milieux et de mise en place de parc de pâturage ont vu le jour au sein du site Natura 2000 et ont été porté par un partenariat RNR / RTE.

Les deux secteurs concernés sont ceux du Plat Guillaume et du Bréat (cf plans détaillés des travaux et photos en annexe). Les travaux de réouvertures et de pose de clôtures ayant eu lieu en 2019; en 2020, la poursuite de l'action s'est traduite par le maintien du lien avec les agriculteurs chargés de l'entretien des parcelles : Mr Bernard FAYET et son troupeau de brebis au plat Guillaume ; Mr BASTIDE (chevaux) et le Gaec d'Ancer (troupeau bovin) pour le Bréat).



Aménagement du parcours de montagne

Dans le cadre du plan de gestion de la RNR, un partenariat avec la FFME a permis le déséquipement d'anciennes voies d'escalades présentes à la Noirie et aux Echandes. Un projet de création de parcours montagne sur un secteur moins impactant pour la faune été prévu de longue date et a été effectué à l'automne 2019. Le départ se fait sous les prairies du Mousset au lieu-dit les Rochettes (accès en bateau uniquement). Le parcours de montagne est uniquement composé de points d'ancrage qui permettent l'installation d'une corde ce qui réserve le parcours aux pratiquants confirmés.



Le parcours d'une longueur de 300m se réalise en 1h30 environ pour un dénivelé de 80m. En 2020, un travail de formation des encadrants au parcours de montagne a été réalisé et des concertations ont eu lieu sur la signalétique d'escalade à mettre en place.



Photo 18 : tracé du parcours montagne

Aménagement des tunnels à chiroptères

Les anciens tunnels ferroviaires des gorges de la Loire sont utilisés par les chiroptères comme site d'hibernation. Deux cortèges d'espèces se distinguent :

- ✎ Les espèces préférant les sites chauds, représentées par le groupe des rhinolophes, utilisent l'ancienne champignonnière dont les entrées murées préservent une température « élevée » pendant l'hiver.
- ✎ Les espèces de milieux froids, représentées par la barbastelle et les pipistrelles, préfèrent les basses températures et favorisent un tunnel ouvert où les températures restent basses.

Afin d'améliorer le potentiel d'accueil du tunnel froid de la Noirie, une portion du tunnel a été partiellement isolée en 2019 par la pose de brise-vent au plafond favorisant des conditions climatiques plus tempérées. Des caissons en bois ont été ajoutés pour offrir des anfractuosités (rares dans les tunnels ferroviaires) favorables à l'hibernation. Le suivi de ces travaux en 2020 a montré que les brises-vent provoquaient des effets de tourbillons et d'accélération du vent dans le tunnel. Ce problème a été contré par la pose d'une bâche plastique noire fixée au-dessous des caissons, de sorte à prolonger ces derniers et créer un effet brise-vent.

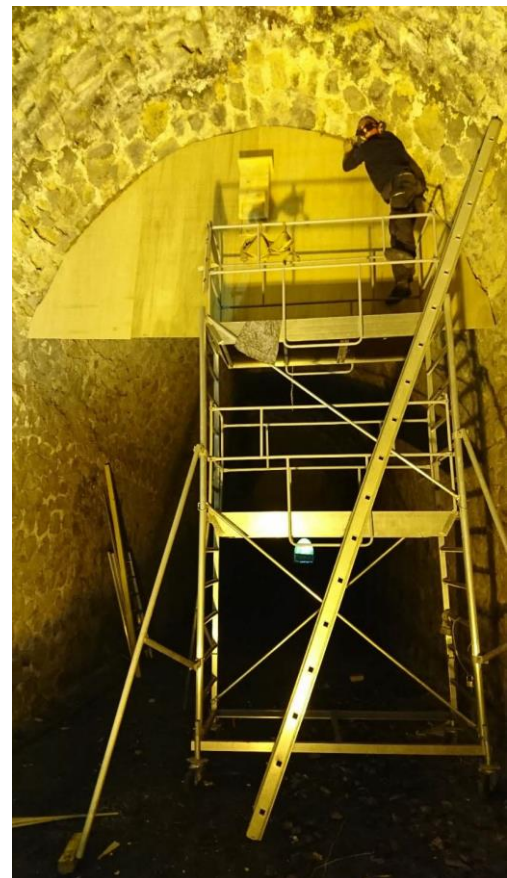


Photo 19 : mise en place dispositif brise-vent



b. Gestion des espèces exotiques envahissantes

Opération de lutte contre la Berce du Caucase



Photo 20 : Chantier 2016 de destruction de la Berce du Caucase au bord du Lizon

Depuis 2013, des actions d'arrachage de la Berce du Caucase sont réalisées chaque année par l'équipe technique du SMAGL dans la vallée du Lizon. Cette mesure est complémentaire de celle réalisée par l'équipe rivière de Saint-Etienne Métropole qui intervient plus en amont, dans le cadre du contrat de rivières Ondaine-Lizon et des équipes techniques de Saint-Genest-Lerpt qui interviennent à proximité de leur local technique sur la station probablement à la source de l'invasion du Lizon. Cette année presque aucune intervention de la part du SMAGL n'a été faite sur la berce puisqu'aucun pied n'a été observé aux endroits où la plante avait l'habitude de se développer. Un seul pied a été éliminé près d'une passerelle du Lizon à proximité de Chichivieux. Une veille se poursuivra au printemps 2021 afin de s'assurer de sa disparition.

Opération de lutte contre la renouée du Japon

En 2016, une opération de lutte a débuté contre un petit bosquet de renouée du Japon présent sur la presqu'île du Châtelet. L'action d'arrachage et d'exportation a été menée dans le but d'empêcher la colonisation du site par la renouée. Les arrachages se sont poursuivis en 2019 et ont été reconduits en 2020.



Photo 21 : Bosquet de renouée du Japon sur la presqu'île du Châtelet



Lutte expérimentale contre la renouée du Japon

L'université de Lyon a lancé en 2016 un appel à participation dans le cadre d'un projet portant sur la résistance biotique des renouées. Le but de cette expérimentation est d'allier fauche et mise en concurrence avec des espèces locales pour affaiblir puis remplacer durablement la renouée.

Le SMAGL s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a choisi de travailler avec l'ortie dioïque (autres choix possibles : houblon et sureau hièble). Le protocole consiste en la plantation de rhizomes d'ortie (minimum 5/m² sur une surface de 50m²) puis de faucher sélectivement la renouée du Japon en conservant les orties. Une zone témoin de même surface, mais où aucune plantation n'est effectuée est fauchée aux mêmes dates.

L'expérimentation a eu lieu sur la commune d'Unieux sur une parcelle en propriété du département de la Loire. Au total ce sont 5 passages de fauches (un par mois de mai à septembre) qui ont été réalisés depuis 2017. Les tiges coupées ont été laissées sur place pour éviter toute dissémination de propagules. Un panneau d'information a également été mis en place afin d'informer d'éventuels promeneurs sur les actions en cours.

En parallèle, un deuxième site d'expérimentation a été mis en place dans la réserve naturelle des gorges de la Loire sur la commune d'Unieux. La parcelle choisie accueille un bosquet de renouée important en bord de chemin bord de Loire. Sur cette placette il a été choisi de mettre la renouée en concurrence avec le frêne qui crée déjà une frontière naturelle au bosquet de renouée sur le site. Ainsi 50 frênes ont été plantés, espacés d'un mètre les uns des autres, pour faciliter la fauche entre les individus. L'objectif est d'utiliser la compétition pour les ressources et la lumière pour affaiblir la renouée. Une zone témoin, sans plantation de frênes, est fauchée sur le même bosquet. Le suivi scientifique du site est assuré par la faculté de Lyon.

Les résultats sont suivis par Coralie AVOSCAN en charge de l'étude pour le LEHNA. Pour des raisons administratives et financières, les relevés de cette année n'ont pas pu être effectués. En lien avec les subventions, la reprise de l'étude s'est faite fin octobre et les suivis reprendront en 2021. Aucun bilan n'a donc été produit pour l'année 2020. L'année prochaine, un bilan devrait nous être adressé pour présenter les 4 ans d'expérience et un livret sur la gestion de la renouée à destination des gestionnaires devrait être créé. En attendant, les résultats de 2017 à 2019, et nos observations des placettes, montrent que la compétition avec l'ortie ou avec le frêne semble avoir un impact sur le développement de la renouée du Japon.

Site Ortie :

Résultats

☞ Placette témoin

La placette témoin au départ dépourvu d'ortie s'est progressivement faite coloniser par l'ortie, une espèce végétale traçante qui se diffuse très rapidement. Cette propagation des orties de la placette ortie vers la placette témoin semble avoir provoqué une diminution de la densité moyenne de renouée par mètre carré (densité deux fois moins importantes en 2019 qu'en 2017). Par ailleurs, la diversité floristique semble en constante évolution depuis 2017.



Placette témoin

L'évolution sur cette placette a été moins marquée en 2019 que les années précédentes. Toutefois, la densité moyenne des renouées a fortement diminué entre 2017 et 2018 (au minimum densité deux fois moins importante en 2019 qu'en 2017). Ce résultat semble être à la fois, le fruit d'une synergie compétitive entre l'ortie, les autres espèces végétales natives et la renouée ; et le fruit de la fauche répétée qui permet aux espèces natives de s'exprimer. L'année 2019 semblait être une année dite « plateau » pour cette placette.

Conclusion :

En trois ans, les placettes témoin et ortie ont évoluées chacune à leur manière. Il était donc intéressant de suivre une nouvelle année ces placettes afin de savoir si l'évolution observée en 2019 était une évolution finale (surtout pour la placette ortie), ou bien si de nouveaux changements allaient se produire en 2020.



Site Frêne :

Le site frêne n'a pas été mis en place la même année que le site ortie. L'expérimentation mise en place en 2018 a connu des débuts difficiles : forte sécheresse en 2018 (mort de quelques arbres malgré un arrosage régulier) et grêle en 2019 (marquage de l'écorce qui s'est finalement cicatrisée). Suite à ces aléas, la deuxième année de l'expérimentation comparant l'année 2018 à l'année 2019 donna les résultats suivant :

- Diminution par trois de la masse sèche moyenne de renouées par mètre carré
- Densité moyenne par mètre carré et hauteur moyenne des renouées inchangées
- Diversité floristique qui semble être restée stable
- Augmentation du nombre d'espèces natives (8 à 14 espèces) et recouvrement par ces espèces de certaines zones sur la placette (tendance, à dire d'expert, confirmée en 2020).

Face à ces résultats peu frappants, une troisième année de suivi aurait été nécessaire afin d'observer des effets significatifs de la compétition entre le frêne et la renouée. L'année 2020 a été plus clémente avec les frênes en termes d'évènement climatique. Il est donc à parier que les actions de compétition phytochimique entre le frêne et la renouée ont pu davantage se produire par rapport aux années précédentes, d'autant plus que les frênes ont bien poussé depuis 2018.

En 2020, sans les résultats de LEHNA, il est difficile de se prononcer sur l'évolution des placettes, mais il semblerait que le développement des frênes et des espèces natives ait conduit à la diminution de la densité des tiges et de la biomasse aérienne de la renouée du Japon.



c. Lieu avec le plan de gestion de la RNR des gorges de la Loire

Dans le cadre de l'animation 2020 du site Natura 2000 des gorges de la Loire, le personnel du SMAGL intervenant sur la Réserve Naturelle Régionale a réalisé les actions suivantes :

	ACTIONS
Agents techniques	Surveillance et veille écologique sur le site
Conservatrice SMAGL Nelly FELTER	Suivi des habitats d'intérêt communautaire sur le territoire de la RNR Canalisation et suivi des projets d'escalade Appui à la gestion des espèces envahissantes

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des gorges de la Loire, de nombreuses actions, également inscrites dans le Docob du site Natura 2000 sont menées conjointement. Celles-ci sont financées par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble de ces actions est listé dans le tableau suivant :

ACTIONS	PLAN DE GESTION RNR	DOCOB NATURA 2000
Formation des encadrants du parcours de montagne (enjeux RNR) et concertation sur la signalétique d'escalade	- EI 3 : Accompagner la mise en œuvre du parcours de montagne et du rééquipement du parcours d'escalade	- USAG 3 : Canalisation de l'escalade, sensibilisation des partenaires
Intervention sur la fougère aigle aux Echandes et l'ambrosie / Suivi de la berce du Caucase	- IP 5 : lutter contre les EEE	- GEST 12 : Élimination ou limitation des espèces « indésirables »
Poursuite du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et du Grand-duc-d'Europe	- CS 2 : poursuivre le suivi ornithologique	- SUIV 2 : Amélioration de la connaissance scientifique
Restauration des zones de pelouses et prairies en cours de fermeture (Bréat et Plat Guillaume) : entretien et lien avec les agriculteurs	- TE1 : Restauration des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture ou de transformation et gestion extensive de ces habitats par fauche ou pâturage	- GEST 2 et GEST 3: Restauration et gestion extensive des pelouses sèches et des prairies naturelles en cours de fermeture
Surveillance du site N2000 et de la RNR Instruction des demandes de manifestations sportives en RNR	- SP1 / SP 2 : Poursuivre la surveillance de la réserve / Police administrative	- USAG 1 : réduction de l'impact écologique de la fréquentation des chemins
Lutte expérimentale contre la renouée (poursuite de l'action depuis 2017)	- PR 1 : Mettre en œuvre des études expérimentales de lutte contre les EEE	- GEST 12 : Élimination ou limitation des espèces « indésirables »
Aménagement des tunnels à chiroptères (ajout de bâches, nettoyage du tunnel du Pertuiset)	- IP 3 : Poursuivre le réaménagement des anciens tunnels ferroviaires	- GEST 11 : repérer, protéger et aménager les gîtes à chiroptères
Acquisition foncière Chénieux (signature de l'acte de vente) + rencontres de propriétaires (RNR)	- MS 1 : assurer une animation foncière afin de faire évoluer le périmètre de la RNR	- ANIM 8 : maîtrise foncière



III. Inventaires et suivis naturalistes

a. Suivis faunistiques

Suivi de population du Grand-duc d'Europe

Chaque année la LPO Loire mène un suivi sur un groupe d'oiseaux spécifiques. En 2020 le suivi portait sur le grand-duc d'Europe. Ce suivi débuté en 2006, réitéré en 2010 et 2015, permet d'avoir un suivi sur 15 ans de cette espèce nocturne emblématique des zones rupestres.

Cette année, le suivi réalisé par points d'écoute crépusculaires sur des sites favorables à la reproduction de l'espèce a permis de contacter 5 couples sur des territoires déjà connus, un chiffre qui diminue progressivement au fil du temps (8 en 2006, 7 en 2010 et 6 en 2015). Ainsi la population de Grand-duc d'Europe au sein de Natura 2000 est comprise entre 5 et 8 couples depuis 2006 et une baisse semble se constater depuis 2017. À l'inverse, le nombre de couples ayant réussi leur reproduction et le nombre de jeunes sur les différents sites sont plus élevés cette année que lors des trois autres années de suivi. La reproduction a été confirmée pour 4 couples en 2020 (meilleure saison de reproduction de l'espèce avec 2015) avec une moyenne de 1,75 jeune/couple reproducteur :

- ✓ 2 jeunes sur le site Montchaux
- ✓ 2 jeunes sur le site des Echandes
- ✓ Au moins 1 jeune sur le site La Garde
- ✓ 2 jeunes sur le site de Grangent

Le Grand-duc d'Europe est un oiseau emblématique et patrimonial des gorges de la Loire. En comparaison à d'autres sites rupestres de la région, la population de notre site est remarquable par la forte densité des couples nicheurs (2 couples/10km² et jusqu'à 2.81 en 2010). L'installation de l'espèce et sa bonne dynamique de reproduction sur le site sont certainement liées à un nombre important de sites favorables à l'espèce et surtout à une ressource alimentaire importante. L'occupation de la majorité des espaces disponibles laisse à penser que l'espèce se porte bien dans les gorges de la Loire actuellement.

Néanmoins, sur certains sites, des menaces potentielles existent, soit liées à la présence de lignes basse, moyenne ou haute tension, soit aux activités de randonnée, d'escalade et de chasse, si elles sont pratiquées à proximité des sites de reproduction. Dans l'intérêt de préserver cette espèce, il est important de maîtriser la fréquentation, d'encadrer les différentes pratiques de « pleine nature » (escalade, randonnée, chasse,...) sur le secteur et d'envisager d'éventuelles mesures de réduction d'impact de la présence de câbles aériens ou de poteaux inadaptés.

En 2021, le suivi portera sur l'inventaire des oiseaux forestiers du site Natura 2000 des gorges de la Loire.



Suivi des populations du Sonneur à ventre jaune du vallon de Grangent

Chaque année depuis 2016, l'équipe du SMAGL suit la reproduction du Sonneur à ventre jaune sur les rives de la Loire en aval du barrage et dans le vallon de Grangent.

Aucune reproduction n'avait été avérée en 2017, 2018 et 2019. Encore en 2020 la reproduction dans le vallon de Grangent semble avoir échoué malgré la présence de nombreux individus (une trentaine) et la présence de pontes. En effet, depuis quelques années la chaleur estivale ne permet pas le maintien de l'eau dans les ornières et donc le cycle de vie de ces amphibiens.

Toutefois cette année de jeunes individus (de l'année) ont pu être observés en rive gauche, bordure de Loire, laissant penser que la reproduction s'est réalisée sur ce site en 2019. De plus, les travaux de création de mares réalisés fin 2019 dans les prairies du hameau de Chénieux, au nord de Saint-Victor-sur-Loire, ont permis l'arrivée de 4 adultes sur le secteur. L'un des individus avait été répertorié en tant que juvénile dans le vallon de Grangent en 2017. Ce sonneur a pu être identifié grâce à son patron ventral unique, démontrant qu'il avait parcouru une distance minimale de 460 m à vol d'oiseau pour se reproduire dans l'une de ces mares. La présence d'une vraie mare a d'ailleurs permis de façon certaine et in extremis, la reproduction et la sortie d'une quinzaine de jeunes en août (mare à sec dans les jours qui ont suivi).



Photo 22 : photo d'identification du sonneur en 2017



Photo 23 : photo du sonneur retrouvé à Chénieux en 2020

Suivi hivernal des chiroptères et comptage de colonies

En France, toutes les espèces de chauves-souris se nourrissent d'insectes. Ce régime spécialisé oblige les chiroptères à réduire grandement leurs activités durant la période hivernale du fait de l'absence de proies : les chauves-souris hibernent. Les principaux sites d'hibernation connus sont les anciens tunnels ferroviaires le long de la Loire.



Les suivis ont eu lieu le 5 janvier 2020 en présence de Nicolas Lorenzini, chargé d'études à la LPO Loire, du chargé de mission Natura 2000 et de 3 bénévoles. 7 espèces ont été contactées pour un total de 32 individus (résultats stables par rapport à 2019).

Une attention particulière quant au comptage 2020 avait été demandée dans le bilan 2019 suite aux aménagements réalisés dans le tunnel froid de la Noirie. Encore trop récent, cet aménagement n'a, pour le moment, pas eu d'effet visible et significatif sur les chiroptères. Les pipistrelles semblent toutefois en augmentation. Une tendance qu'il sera nécessaire de confirmer en 2021.

Autre fait intéressant dans ce tunnel, un passage début septembre a révélé la présence de murins de grande taille dans des anfractuosités du tunnel, toutes marquées par des petits tas récents de guano au sol. Cette observation laisse penser que le tunnel pourrait être un site swarming. Pour s'en assurer, il serait intéressant de poser un enregistreur automatique ou faire des captures en été 2021.

Concernant le tunnel chaud de la Noirie, suite aux travaux effectués en 2017, aucune évolution du nombre de chauves-souris n'est visible. Le nombre de petits et grands rhinolophes, principales espèces de ce tunnel, reste relativement stable depuis le comptage hivernal de janvier 2017 (réalisé avant l'aménagement).

En parallèle des comptages hivernaux, un comptage de la colonie de murin de Brandt présente dans l'école de Saint-Victor sur Loire est d'ordinaire réalisé par le chargé de mission Natura 2000. En 2020, ce comptage n'a pas eu lieu. Il sera réitéré en 2021.

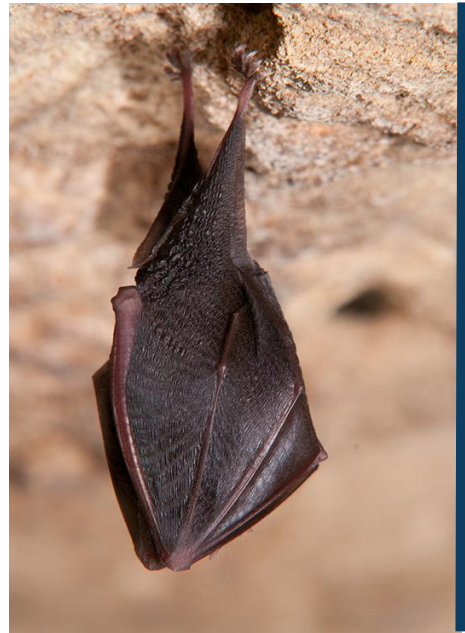


Photo 24 : Rhinolophe en hibernation

b. Inventaire milieux naturels

Mise à jour de la cartographie des habitats

En 2018 le bureau d'étude CESAME a mis à jour la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 des gorges de la Loire. Le terrain a été effectué durant l'année 2018, le rapport et l'analyse des données ont été livrés en avril 2019 (rapport d'activité 2019). Le terrain a été réalisé sur l'ensemble du site Natura 2000 hors périmètre RNR inventorié en 2015 par FNE Loire. Le rapport ainsi que l'atlas cartographique sont disponibles sur demande.

Cette cartographie s'est vue complétée par la cartographie des habitats des atlas de biodiversité couvrant les secteurs des communes hors zonage Natura 2000 en 2018 et 2019.

En 2020, une démarche d'agrandissement du périmètre Natura 2000 a été mise en place. Le périmètre du nouveau site devrait être fixé pour la fin de l'année 2021. Il sera alors nécessaire de mettre à jour la cartographie des habitats qui intégreront le futur périmètre.



IV. Mise à jour du document d'objectif Natura 2000 et agrandissement du périmètre

a. Contexte

Le syndicat mixte d'aménagement des gorges de la Loire (SMAGL) est porteur de l'animation du site Natura 2000 FR 820 1763 – « pelouses, landes et habitats rocheux des gorges de la Loire » et FR 821 2014 – « Gorges de la Loire », tous deux définis sur le même périmètre pour une surface de 2500.8ha. Le SMAGL est également gestionnaire de la réserve naturelle des gorges de la Loire, porteur d'un programme d'atlas de la biodiversité intercommunale en partenariat avec l'office français de la biodiversité (OFB) et co-porteur du programme agroenvironnemental et climatique (PAEC) de Saint-Étienne Métropole et des gorges de la Loire.

b. Historique

Le premier document d'objectifs Natura 2000 (Docob) a été rédigé en 2003 par le SMAGL puis mis à jour entre 2009 et 2011. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années : réouvertures de milieux, restauration du réseau de mares des gorges de la Loire, amélioration des connaissances faunistique du territoire et mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site. Ces nombreuses données et modifications des connaissances rendent le Docob actuel partiellement obsolète. Une mise à jour est donc nécessaire pour prendre en compte les nouveaux enjeux (habitats / espèces) dans la gestion du site.

c. Description de l'action

La mise à jour du document d'objectifs des sites Natura 2000 est prévue en 2 étapes :

Évaluation de la mise en œuvre du précédent document d'objectif

Le Docob actuel donne des orientations concernant la gestion à mettre en place sur le site Natura 2000. Avant toute mise à jour, une évaluation de la mise en œuvre de ce précédent Docob est à produire afin de prendre en compte les points forts et faibles du précédent Docob dans le futur document de gestion.

Cette évaluation sera quantitative et qualitative avec pour but de faire ressortir :

- ✓ Les objectifs atteints, partiellement atteints ou non atteints
- ✓ L'efficacité des actions mises en place pour répondre aux objectifs
- ✓ Les pistes d'améliorations à prendre en compte dans le futur Docob



Mise à jour du document d'objectifs

La mise à jour du document d'objectifs s'appuiera sur l'évaluation du précédent programme de gestion et sera réalisée en concertation avec les différents acteurs du territoire. Nous suivrons la méthodologie préconisée dans les cahiers techniques de l'OFB produit anciennement par l'ATEN.

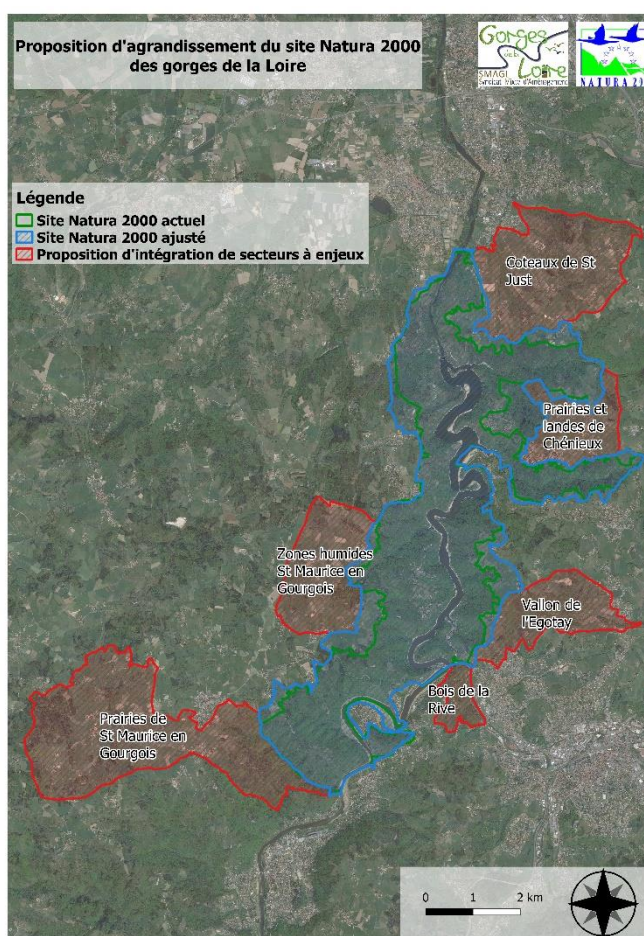
Dans un premier temps, un état des lieux des connaissances (faune / flore / habitats) présentes sur le site sera réalisé suivi d'une première identification des enjeux et des objectifs. Nous nous appuyerons notamment sur les nombreuses données récentes produites dans le cadre des atlas de biodiversité, des suivis naturalistes réalisés dans le cadre de l'animation Natura 2000, de la récente mise à jour de la cartographie des habitats. Les différents partenaires du syndicat et acteurs du territoire seront ensuite réunis afin de débattre, d'affiner, prioriser et valider ces enjeux et objectifs.

Dans un second temps, les fiches actions seront reprises afin de répondre au mieux aux objectifs définis précédemment. Il s'en suivra une nouvelle phase de discussion puis la validation du nouveau document d'objectifs. Enfin, cette mise à jour sera également l'occasion de revoir la stratégie de communication liée à Natura 2000.

d. Agrandissement du périmètre Natura 2000

Cette mise à jour est également l'opportunité de revoir le périmètre actuel du site. Son agrandissement a un objectif double. Il s'agit d'abord d'harmoniser les limites du site, en s'appuyant sur le cadastre, les chemins et en englobant la RNR, de manière à avoir une meilleure compréhension des limites du site sur le terrain. En effet, les limites actuelles sont découpées de façon à éviter les parcelles agricoles et inclure les boisements. Ce découpage manque aujourd'hui de pertinence au vu des enjeux de gestion du site. Dans un deuxième temps, l'objectif est d'intégrer de nouveaux secteurs à enjeux. Il s'agit de zones qui jouxtent le site actuel et qui ont été définis comme zones à enjeu dans l'atlas de biodiversité pour les espèces et habitats protégés ou menacés qui y sont présents.

Deux zonages (pas encore tout à fait fixé) ont donc été tracés pour atteindre ces objectifs : limite bleue pour atteindre le premier objectif « d'harmonisation » et limite rouge, bien plus étendue, proposée pour intégrer de nouvelles zones d'intérêts au zonage actuel.



e. Planning prévisionnel

PHASE	ACTION	Avr20	Juil20	Oct20	Jan21	Avr21	Juil21	Oct21
		Jun20	Sep20	Dec20	Mar21	Jun21	Sep21	Dec21
Évaluation du Docob	Synthèses des actions réalisées	X						
	Mise en perspective avec les fiches actions et priorité du Docob	X						
	Pistes d'améliorations et évaluation de l'efficacité	X	X					
Mise à jour du Docob	États des lieux du site		X	X	X			
	Définition et priorisation des enjeux et objectifs				X			
	Validation des enjeux / objectifs					X		
	Rédaction de fiches actions					X	X	
	Validation du Docob							X
	Mise à jour FSD							X

f. Réalisation du projet

Ce planning établi en tout début d'année 2020 a complètement été bouleversé en raison de la crise sanitaire, mais aussi des impératifs d'autres projets, notamment l'ABC. L'évaluation du document d'objectif n'a pu démarrer qu'en fin d'année avec la synthèse des actions réalisées depuis 2011.

Les premières présentations du projet d'agrandissement du site aux communes ont également été initiées en toute fin d'année.

Les premières communes à avoir été consultés sont : Saint-Maurice-en-Gourgois, Unieux et Saint-Paul-en-Cornillon. Il restera pour 2021, Saint-Victor-sur-Loire, Chambles, Caloire et Saint-Just-Saint-Rambert.

L'objectif de ces rencontres est multiple :

- ✓ Rappeler ce qu'est Natura 2000
- ✓ Repréciser les règles que le périmètre impose notamment l'évaluation d'incidence dans le cadre de certaines pratiques ou activités
- ✓ Exposer les avantages d'être dans Natura 2000 avec des exemples d'actions concrètes déjà réalisées sur le site, à savoir, les contrats Natura 2000 et mesures agroenvironnementales pour les agriculteurs, animations pour les habitants et possibilité de prétendre à la dotation biodiversité sous certaines conditions pour les communes.
- ✓ Expliquer pourquoi la mise à jour du docob est en cours et l'agrandissement du site souhaitable



- ✓ Présenter les zones d'intérêts relatives à chaque commune

À l'issue de ces réunions, la plupart des maires se sont montrées favorables au projet d'agrandissement du site Natura 2000 sur leur commune. Pour Saint-Maurice-en-Gourgois, la commune étant principalement agricole, le maire a souhaité réunir les agriculteurs concernés par l'agrandissement et recueillir leurs avis sur le projet. Une certaine inquiétude s'est fait ressentir par rapport aux évaluations d'incidences portant sur le retournement de prairies temporaires ou permanentes de plus de 5 ans et la construction de bâtiments, entre autres la construction de bâtiments agricoles annexes à leur exploitation. Les discussions doivent reprendre en 2021. Les échanges restent ouverts puisqu' aucune opposition de la part de quiconque ne s'est pour le moment manifestée. La commune de Saint-Maurice-en-Gourgois a aussi évoqué l'idée d'échanger avec une autre commune dans Natura 2000 et dont l'occupation des sols serait similaire à la leur afin qu'ils puissent avoir un retour d'expérience des avantages et inconvénients d'être dans N2000 pour l'agriculture. Les communes de Cordelle ou Vézelin-sur-Loire semblent être les plus similaires à Saint-Maurice-en-Gourgois (grande partie en Natura avec des enjeux assez similaires en termes d'espèces et milieux).

Pour les autres communes qui nous ont donné un accord de principe (Unieux et Saint-Paul-en-Cornillon), il reste à définir précisément le périmètre, notamment en prenant en compte les zonages du PLU. Le résultat des échanges du SMAGL et des communes sera ensuite communiqué à la DDT qui instaurera courant 2021 les demandes et déclarations officielles auprès des mairies.

V. Projet en lien avec Natura 2000

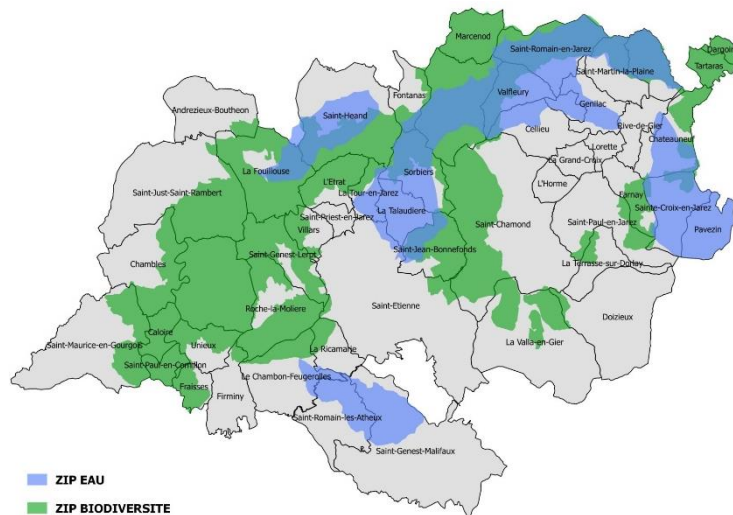
a. Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC)

Le PAEC entre en cohérence avec l'action ANIM 4 du Docob Natura 2000 : « construire un projet agro-environnemental ». Son animation n'est pas financée par la subvention Natura 2000, mais par une subvention attribuée dans le cadre du programme de développement rural de Rhône-Alpes (PDRRA).

Les PAEC ont vocation à proposer des mesures agroenvironnementales aux agriculteurs d'un territoire en prenant en compte les spécificités de chaque territoire et en ciblant les secteurs à enjeux prioritaires pour la mise en place de ces mesures (ZIP). Le territoire d'actions du SMAGL est partiellement couvert par une ZIP Biodiversité (Natura 2000 et corridor SRCE) ce qui a permis l'ouverture des MAEC.

Dans la démarche d'une extension du site Natura 2000, l'argument des MAEC auprès des agriculteurs est un argument fort. L'extension du site N2000 permettrait en effet à la ZIP de s'étendre et aux agriculteurs, dont les surfaces agricoles sont déclarées à la PAC, de pouvoir participer au PAEC et de continuer ou commencer à recevoir des aides financières pour la mise en place de MAEC sur leur exploitation.





Localisation des ZIPs du PAEC SEM et gorges de la Loire

Engagements MAEC

Les engagements en MAEC n'étant plus ouverts, les actions se sont concentrées sur le suivi et la formation des agriculteurs. Le bilan des engagements 2016 et 2017 est le suivant : sur l'ensemble du territoire, 39 exploitations ont été diagnostiquées pour un total de 30 engagements. Les diagnostics même s'ils n'ont pas tous mené à des engagements ont permis de créer un lien avec les agriculteurs du territoire et de découvrir les pratiques de chaque agriculteur. Sur le territoire d'action du SMAGL, le chargé de mission Natura 2000 a participé à chaque diagnostic mené par la chambre d'agriculture et le CEN RA.

Sur les gorges de la Loire, les engagements les plus courants sont la mesure système SHP (Systèmes Herbagés et Pastoraux) accompagnée de mesures localisées comme l'entretien de mares, d'arbres isolés ou de haies. Ces mesures permettront notamment à l'avenir un maintien de pratiques agricoles extensives compatibles avec le maintien de la biodiversité ainsi que le maintien des infrastructures agroécologiques (haies, mares...).

Suivi des agriculteurs

Chaque MAEC possède un cahier des charges précis allant des dates d'actions techniques à employer jusqu'aux obligations d'enregistrement inhérentes à chaque mesure. Le respect de ce cahier des charges peut être soumis à contrôle. Afin d'assister les agriculteurs sur un territoire sans historique MAE, une visite individuelle a pour habitude lieu en fin d'année afin de répondre aux questions des exploitants et de les assister notamment sur la partie administrative. Après plusieurs années de suivis, les agriculteurs ont acquis une certaine autonomie sur l'enregistrement de leur pratique. Peu de temps a donc été accordé à cette tâche en 2020. Ces visites sont toutefois l'occasion de maintenir le lien créé avec les agriculteurs et d'identifier les sujets qui les intéressent. C'est ainsi que les thématiques proposées pour les actions complémentaires sont actualisées chaque année.



Actions complémentaires

Les engagements MAEC ont pris fin en 2017, cependant le PAEC se poursuit notamment avec la mise en place d'actions complémentaires. L'année 2020 a notamment permis d'organiser :

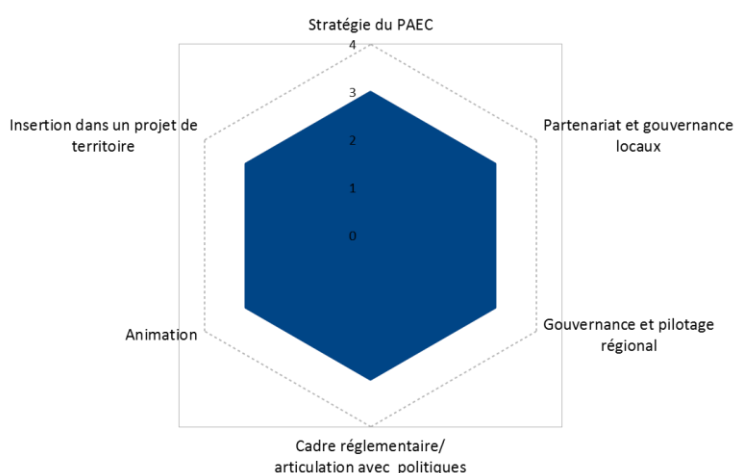
- 2 chantiers de formation aux plantations de haies en janvier (H. BRIOIS – Saint-Maurice-en-Gourgois – 1km et F. RICHOU – Roche la Molière – 1km) et de repérer plusieurs projets pour la campagne 2020-2021 (9 projets pour 6 kms environ)
- 2 accompagnements de porteurs de projets souhaitant développer l'agroforesterie sur leurs exploitations : l'une en élevage (poules pondeuses et vaches allaitantes) chez A. MOINE à Saint-Paul-en-Jarez et l'autre en arboriculture et maraichage chez A. RETOUT à St Romain en Jarez.
- Une journée à destination des élèves ingénieurs de l'ISARA à Lyon sur la découverte de projets agroécologiques

Évaluation du PAEC et période de transition

Autoévaluation du PAEC proposée par la DRAAF

Arrivé à l'aboutissement des 5 ans de ce PAEC, un kit d'autoévaluation nous a été fourni par la DRAAF. L'objectif de cette évaluation est de prendre un temps de recul collectif sur les 5 ans du programme, d'analyser les points forts et les points faibles de notre projet et de faire un bilan du travail effectué. Les résultats vont nous permettre de réfléchir à des perspectives d'évolution et d'amélioration de notre futur PAEC et de poser les bases de la prochaine programmation.

La méthode proposée par la DRAAF pour l'évaluation globale des PAEC permet d'aborder 11 thèmes différents au travers de 66 indicateurs chiffrés et qualitatifs. Le résultat synthétique obtenu laisse apparaître un bon équilibre général du projet, qu'il faudra préciser thème par thème lors du travail sur une prochaine candidature à un PAEC.



L'objectif est désormais de recueillir l'avis des agriculteurs sur ces thèmes évaluatifs et de savoir comment ils ont vécu leurs engagements. Pour les quelques agriculteurs déjà interrogés avant l'évaluation, le souhait de maintenir leurs pratiques et de se réengager dans des MAE lorsque cela sera possible est clairement affiché.



Période de transition 2021-2022

2021 et 2022 seront des années de transition pour l'ensemble des mesures FEADER que la Région (autorité de gestion) souhaitera reconduire. La mesure soutenant l'animation des PAEC (M7.63) sera reconduite en juillet 2021 pour couvrir la période de transition jusqu'à fin 2022. Les dossiers 2020 sont quant à eux éligibles jusqu'à juin 2021 pour tenir compte de la crise sanitaire et du décalage des actions prévues.

Pour les agriculteurs, sur le territoire du PAEC stéphanois, seule la mesure SHP Biodiversité (Systèmes Herbagers et Pastoraux dans les secteurs prioritaires pour la biodiversité) sera maintenue. Cet arbitrage a été imposé par les financeurs, la Région en l'occurrence. Une information spécifique sera faite aux agriculteurs concernés par la DDT en mars prochain.

b. Actions en faveur des zones humides (CVB Saint-Étienne Métropole)

Le contrat vert et bleu de Saint-Étienne Métropole a pour vocation de maintenir, voire améliorer le potentiel de son territoire en termes de qualité pour la faune et la flore ainsi que de permettre les échanges d'individus essentiels pour le bon maintien des espèces du territoire qui utilise les corridors écologiques pour se déplacer.

En effet les zones humides sont une source importante de biodiversité et des éléments importants de la trame écologique du territoire. Elles jouent également un rôle très important dans l'épuration des eaux et la limitation des crues de par leur rôle dans le stockage de l'eau. Malheureusement, le nombre et la surface de ces zones humides se sont fortement réduits au cours du dernier siècle (en France 50% de la surface en zone humide a disparu entre 1960 et 1990).

Dans ce cadre le SMAGL propose plusieurs actions de restauration :

- ✓ Restauration de mares (réalisée en 2020)
- ✓ Restauration de zones humides (actions prévues en 2021)

Restauration de mares

Contexte

Les mares sont des milieux riches qui abritent une faune et une flore rare et diversifiée, malheureusement les changements de pratiques agricoles ont mené à la raréfaction de ces milieux. Suite à la cartographie du réseau de mares du site Natura 2000 des gorges de la Loire de 2017, une première action de restauration a permis la restauration / création de 48 mares à proximité et dans le site Natura 2000. Forts de cette expérience et de la possibilité d'approfondir notre connaissance de ce réseau, notamment grâce aux inventaires menés dans le cadre du programme d'atlas de la biodiversité communale, nous avons reconduit cette action avec la restauration / création de 48 mares réparties chez 10 propriétaires différents. Ces mares sont principalement localisées sur les communes de Saint-Victor-sur-Loire et Saint-Maurice-en-Gourgois.



Nature de l'action

☞ - Création de mares :

Grâce à la cartographie des mares des communes du SMAGL, il est possible de visualiser le réseau de mares et ainsi de localiser des points noirs de continuité dans le réseau. Dans un but de reconnexion, il a été proposé au propriétaire des terrains la création de mares visant à reconnecter des ensembles de mares entre eux.

☞ - Curage de mares envasées à l'aide d'une mini-pelle

Les mares peu entretenues peuvent s'atrophier, elles perdent alors leur intérêt pour de nombreuses espèces (amphibiens, odonates...). Il est proposé de curer ces mares afin de les rendre de nouveau attractives et utilisables pour la faune. Le curage a été réalisé durant l'hiver à l'aide d'une mini-pelle. Les vases et végétaux prélevés lors du curage ont été stockés à proximité pour permettre le retour à l'eau de la faune encore présente.

☞ - Aménagement pour l'abreuvement du bétail sur les mares à forts enjeux :

Le bétail et notamment les vaches ont un impact fort sur les mares où elles piétinent et dégradent les berges et leurs déjections impactent lourdement le milieu en créant une eutrophisation forte. L'amélioration de la qualité du milieu passe par une limitation de l'accès au point d'eau par la pose d'une clôture fixe. La mare pourra être clôturée partiellement (accès au troupeau sur un seul côté) ou entièrement, mais accompagnée d'un aménagement permettant l'abreuvement du bétail (pose d'un bac avec prise d'eau dans la mare). Au total, ce sont 16 mares qui bénéficieront de ce dispositif encore en cours d'installation.

Restauration de zones humides

Deux zones humides sont candidates à une restauration dans le cadre du CVB, celle de Bécizieux (Saint-Victor-sur-Loire) et celle de Fondoire (Chambles). Le contexte, l'objectif des travaux et la nature des actions sur ces deux sites ont été évoqués dans le bilan d'activité 2019. Ces restaurations, non réalisées en 2020, seront entreprises en 2021 et décrites à nouveau dans le prochain bilan.

Financement

Le coût total de ces 3 actions cumulées est de 37 000€. La fiche action déposée au printemps 2019 a été validée en commission permanente de la région en décembre 2019.

c. Acquisition foncière des parcelles RIVOLLIER

La mise en place d'un contrat Natura 2000 passe par une phase de gestion foncière qui permet ensuite d'envisager une gestion sur le long terme. Dans le cadre du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie à Saint-Victor sur Loire le chargé de mission N2000 est entrée en contact avec Marie Pierre RIVOLLIER, représentante de l'indivision RIVOLLIER qui souhaitait vendre les parcelles du secteur.

Les parcelles de la famille RIVOLLIER, localisées sur le plan suivant, présentent de forts enjeux en termes de biodiversité notamment par la gestion extensive qui y est menée.



L'enjeu flore est très fortement représenté avec la présence d'habitats pelousaires d'intérêt communautaire (code Natura 2000 6210) et la présence d'espèces rares telles que l'ajonc nain. On note également la présence de landes et de prairies sèches.

L'enjeu faune est également fort avec la présence de nombreuses espèces rares. On peut notamment citer la présence de l'azurée du Serpolet (protégé national et annexe IV de la DHFF) se reproduisant sur les pelouses sèches du site, l'alouette lulu (protégée nationale et annexe I de la DO) qui se nourrit sur les prairies et se reproduit sur les landes du site, la pie-grièche écorcheur (protégée nationale et annexe I de la DO). Ces milieux prairiaux et pelousaires sont également favorables à un important cortège d'espèces tels que les rapaces qui viennent chasser sur le site (Milan royal, circaète Jean le blanc,...), aux chauves-souris et à un vaste cortège de papillons (37 espèces recensées).

Bien que le cortège d'espèces présent sur le secteur soit déjà important, on notait, avant travaux, l'absence de taxons tels que les amphibiens ou les odonates (absence de mares).

Les travaux qui ont été faits sur ces parcelles dans le cadre du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie ont eu pour objectif de maintenir la gestion extensive des parcelles par pâturage, mais également d'améliorer la mosaïque de micros-habitats, notamment en maintenant des portions de landes, en restaurant des haies fragmentées ou en restaurant d'anciennes mares afin de favoriser le réseau local de point d'eau favorable à la biodiversité.

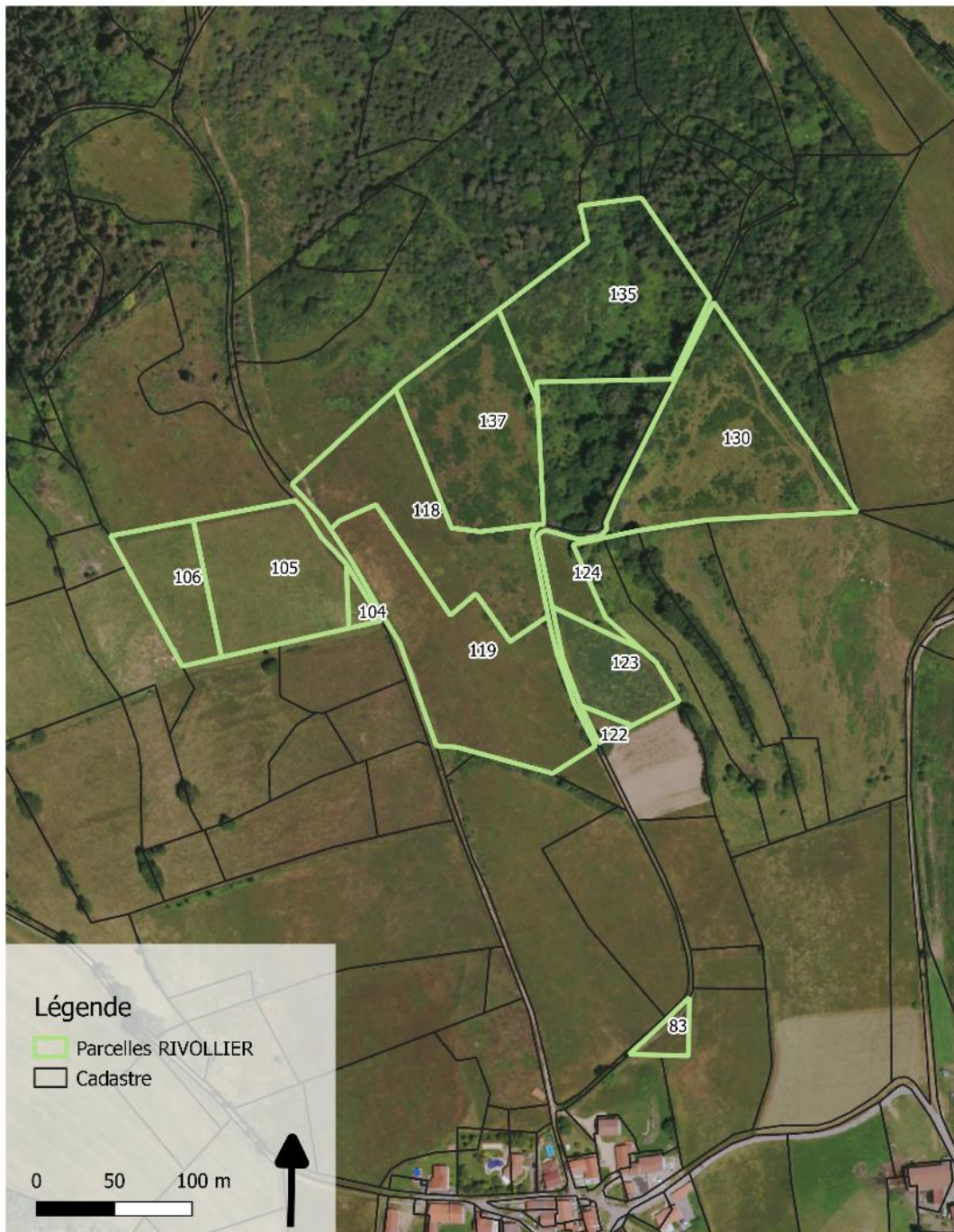
Le prix des parcelles a été fixé avec la famille au regard du prix des parcelles du même type sur le secteur, à 2000€ par hectare, et un financement à hauteur de 80% est apporté par la région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre de l'action ETU 6.3 du contrat vert et bleu de SEM.

La liste des parcelles est fournie dans le tableau ci-dessous :

SECTION	N°	SURFACE m2
292 B	83	709
292 B	104	407
292 B	105	7 329
292 B	106	3 600
292 B	118	9 091
292 B	119	11 710
292 B	122	342
292 B	123	3 235
292 B	124	1 536
292 B	130	11 659
292 B	135	10 517
292 B	137	8837
TOTAL		68 972 m2



Plan de localisation des parcelles en propriété de la famille RIVOLLIER



d. Appel à manifestations d'intérêt « efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - Période 2019 -2023»

Dans leur analyse du dispositif Natura 2000 en France, le CGAAER et le CGEDD déclarent que « l'évaluation des résultats en termes d'état de conservation à l'échelle des sites est sans doute un des domaines où le modèle Natura 2000 à la française peut progresser » et recommandent de « mettre à disposition des acteurs de terrain des outils simples et opérationnels permettant d'apprécier l'efficacité des actions engagées, à l'échelle des sites ». Des travaux préliminaires engagés par l'UMS PatriNat, à partir de bibliographie, de recueils de suivis locaux et d'enquêtes auprès d'acteurs du réseau ont montré la nécessité de mobiliser des moyens spécifiques pour engager ces travaux d'évaluation, peu soutenus par les dispositifs nationaux et communautaires actuels et favoriser le retour d'expérience vers l'ensemble des gestionnaires d'aires protégées afin de s'inscrire dans une logique de gestion adaptative.

Aussi, l'AFB et le Ministère chargé de l'Écologie ont mandaté l'UMS PatriNat pour concevoir la méthodologie d'évaluation globale de l'efficacité du réseau Natura 2000 au regard des objectifs de la politique et assurer l'analyse des résultats aux trois échelles : nationale, sites et parcelle.

Dans ce cadre, deux appels à manifestation d'intérêt visant à évaluer l'efficacité de mesures de gestion Natura 2000 ont vu le jour en 2019. Un premier concernant les actions de réouvertures de milieux ouverts et un second concernant la création/restauration de mares.

Le SMAGL étant très impliqué dans ce type d'actions (plus de 20ha rouverts et 50 mares créées au cours des 3 dernières années) deux dossiers de candidature ont été déposés (1 pour chaque action) afin de suivre précisément et de manière rigoureuse l'évolution des milieux suite à la mise en place du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie à Saint-Victor sur Loire.

Chaque projet d'évaluation est composé d'indicateurs socles (obligatoirement réalisés) et d'indicateurs optionnels. Le tout permet d'évaluer précisément l'impact des différentes actions de gestion sur le milieu considéré. Le détail des indicateurs choisis est détaillé ci-dessous.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - MARES

L'écosystème de la mare est un milieu riche qui abrite de nombreuses espèces de faune et de flore et permet la survie d'une multitude d'espèces qui s'y reproduisent, s'y nourrissent ou s'y abreuvent.

Le SMAGL restaure 3 anciennes mares dans le cadre du contrat N2000 des côtes de la Pararie, 2 d'entre elles seront suivies dans le cadre de l'AMI. À cela s'ajoute 2 mares témoins (une mise en défens et une accessible pour le bétail) gérées par 2 agriculteurs différents, mais à proximité du site géré.

L'intégralité du suivi est composée de 7 indicateurs socles et 4 indicateurs optionnels détaillés dans le tableau ci-dessous, les suivis botaniques sont réalisés par FNE Loire. L'indicateur sur les coléoptères aquatiques BAOM3 n'a pas été choisi.



ID	Indicateur	Structure	2019	2020	2021	2022	2023
SM1	Description de la mare et de ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SM2	Questionnaire actions réalisées sur la mare et ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SM3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
SM4	Cartographie et relevés phytosociologiques	FNE Loire	X				X
SM5	Stade d'évolution et végétation de la mare	SMAGL	X	X	X	X	X
SM6	Hydrologie et physico-chimie de l'eau	SMAGL	X	X	X	X	X
SM7	Atterrissement	SMAGL	X	X			X
BAOM 1	Flore	FNE Loire	X	X	X	X	X
BAOM 2	Amphibiens	SMAGL	X	X	X	X	X
BAOM 4	Odonates	SMAGL	X		X		X
BAOS1	Connectivité et mosaïque dans et hors site Natura 2000	SMAGL	X				X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'AFB un rapport ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 19 632.50 € financé à 100% par l'AFB dont 2 887.50€ de prestation FNE Loire.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – MILIEUX OUVERTS

Dans le cadre du contrat Natura 2000 des côtes de la Pararie, le SMAGL rouvre une dizaine d'hectares de milieux embroussaillés avec pour objectifs le retour à des prairies naturelles. Le SMAGL a intégré ces prairies dans le protocole de suivi proposé par l'AFB et l'UMS Patrinat afin d'évaluer de manière scientifique l'efficacité de l'action de réouverture et de maintiens des milieux ouverts.

Le protocole est composé de 7 indicateurs socles et de 4 indicateurs optionnels choisis par le SMAGL. Les suivis botaniques sont réalisés par FNE Loire de même que l'inventaire des orthoptères, les autres indicateurs sont mis en place en interne par le SMAGL.



ID	Indicateur	Structure	2019	2020	2021	2022	2023
S1	Description de l'unité de gestion (UG)	SMAGL	X				
S2	Questionnaire des pratiques de gestion	SMAGL	X	X	X	X	X
S3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
S4	État de conservation	SMAGL	X				X
S5	Cartographie et relevés phytosociologiques	FNE Loire	X				X
S6	Cartographie d'embroussaillage	FNE Loire	X	X			X
S7	Profondeur du sol	SMAGL	X				
BAO1	Flore et physionomie de la végétation	FNE Loire	X		X		X
BAO2	Rhopalocères et zygènes (STERF)	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO3	Orthoptères	FNE Loire	X		X		X
BAO5	Pâturage	SMAGL	X	X	X	X	X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'AFB un rapport ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée

Le cout total des 5 années de suivis est de 20 257.50 € financé à 100% par l'AFB dont 7 837.50 € de prestation FNE Loire.

BILAN 2020

L'année 2020, contrairement à 2019, a permis une réalisation efficace des suivis pour les mares et les milieux ouverts. La finalisation des travaux de réouverture / création de mares à l'hiver 2019 a en effet été cruciale au réel démarrage du suivi de certains indicateurs qui n'avaient pas pu être évalués correctement en 2019. Ces suivis ont donc été reprogrammés en 2020, en plus du suivi prévisionnel de l'année. En cette deuxième année, aucun facteur limitant n'a contraint le calendrier des suivis.

Plusieurs faits marquants pour cette année :

- ✓ Gestion : Début de la mise en pâturage des parcelles rouvertes mécaniquement / Mise en défens de deux des mares
- ✓ Climat : Sécheresse importante (pelouse grillée et mare en assec cet été)
- ✓ Biodiversité : arrivé de sonneurs à ventre jaune dans deux des mares suivies et reproduction avérée dans l'une d'elle / plus grande diversité d'odonates observée / meilleurs suivis des différents taxons grâce à la fin des travaux (pose d'amphicaps) / mise à jour de certains indicateurs remplis par FNE en 2019
- ✓ Dégradation : retournement d'une partie des prairies par les sangliers / surpiétinement du bétail en haut des parcelles



Les suivis à la charge du SMAGL ont été réalisés par le chargé de mission Natura 2000 avec l'assistance d'Amandine SUEUR, technicienne au syndicat, qui a également pris en charge la gestion technique du dossier, la saisie des données et la rédaction des rapports.

e. Appel à manifestations d'intérêt « efficacité des mesures de gestion Natura 2000 - Période 2021-2025 »

Dans le même contexte que les deux appels à manifestations d'intérêt précédent, un nouvel appel visant à évaluer l'efficacité de mesures de gestion Natura 2000 sur les haies a vu le jour en 2020.

Déjà lancé dans deux projets similaires, le SMAGL a souhaité renouveler son implication dans ce type d'action afin de suivre précisément et de manière rigoureuse l'évolution d'une haie suite aux plantations effectuées en janvier 2020 dans le cadre du projet agroenvironnemental et climatique.

Ce projet d'évaluation est composé d'indicateurs socles (obligatoirement réalisés) et d'indicateurs optionnels. Le tout permet d'évaluer précisément l'impact des différentes actions de gestion sur la haie considérée. Le détail des indicateurs choisis est détaillé ci-dessous.

Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 – Haies

Les haies sont des éléments paysagers de haute importance pour la biodiversité. À la fois lieu de vie, de refuge et de déplacement pour la faune, elles accueillent un grand panel d'espèces. Elles permettent la nidification des oiseaux et le cycle de vie des papillons (plante hôte). Elles nourrissent les oiseaux, micromammifères et pollinisateurs grâce à la production de fruits, gaines, nectar et pollen. Elles servent de terrain de chasse aux chiroptères et de refuge face aux prédateurs (reptiles, micromammifères). La haie est ainsi un élément indispensable à la survie des espèces et constitue un milieu de grande valeur écologique. Elle joue un rôle de corridor écologique vers des espaces de vies plus propices (réservoirs de biodiversité) et participe au maintien de certaines espèces sur un site. À ce titre, la haie est un élément structurant du paysage et fait partie intégrante de la trame verte d'un territoire. Du point de vue agricole, ces haies sont valorisables par les nombreux services écosystémiques qu'elles rendent aux exploitants (lutte contre l'érosion et l'inondation, ombrage pour le bétail...).

Dans le cadre du PAEC, des plantations de haies sont prévues et visent à améliorer la connectivité des haies au sein du territoire de Saint-Étienne Métropole et à renforcer la trame verte globale. Le SMAGL a intégré l'une de ces haies dans le protocole de suivi proposé par l'AFB et l'UMS Patrimoine Patrimoine afin d'évaluer de manière scientifique l'efficacité de ces plantations sur la biodiversité environnante.

L'intégralité du suivi est composée de 5 indicateurs socles et 4 indicateurs optionnels détaillés dans le tableau ci-dessous, les suivis chiroptères seront réalisés par la LPO Loire. Les indicateurs sur la Flore BAO1 et sur les arthropodes du sol BAO4 n'ont pas été choisis.



ID	Indicateur	Structure	2021	2022	2023	2024	2025
SH1	Description de la haie et de ses abords	SMAGL	X	X	X	X	X
SH2	Questionnaire des pratiques de gestion	SMAGL	X	X	X	X	X
SH3	Photographies	SMAGL	X	X	X	X	X
SH4	Carte de structure et de composition de la haie	SMAGL	X	X	X	X	X
SS1	Connectivité	SMAGL	X				X
BAO2	Avifaune	SMAGL	X		X		X
BAO3	Pollinisateurs	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO5	Reptiles	SMAGL	X	X	X	X	X
BAO6	Chiroptères	LPO Loire	X	X	X	X	X

Le détail du contenu des indicateurs se trouve dans le carnet du cadre méthodologique de l'action.

Après chaque campagne de terrain, le SMAGL rend à l'AFB un rapport ainsi que l'ensemble des données récoltées sur la période concernée.

Le cout total des 5 années de suivis est de 29 881.67 € financé à 100% par l'AFB dont 12 375 € de prestation LPO Loire.

8. Atlas de Biodiversité Communales (ABC)

Présentation de la démarche

Les ABC sont des démarches communales ou intercommunales qui permettent d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et qui doivent permettre de constituer une aide à la décision pour les collectivités concernées afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

Sur le territoire du SMAGL, le secteur des gorges est très bien connu notamment grâce à la présence de dispositif tel que la RNR ou Natura 2000, mais ces dispositifs ne couvrent que 20% du territoire total du SMAGL. De plus, ces secteurs méconnus possèdent un fort potentiel de par leur proximité avec le réservoir biologique des gorges de la Loire et de par la présence d'habitats remarquables rares dans les gorges (zones humides).

Le projet suivant a donc permis d'améliorer fortement les connaissances des milieux naturels (habitats et espèces), a permis d'impliquer les habitants en leur faisant découvrir la biodiversité présente sur leur commune et permettra d'informer les communes sur les enjeux de biodiversité de leur territoire. Le projet est porté sur 6 des 7 communes des gorges de la Loire (Saint-Maurice en Gourgois, Caloire, Chambles, Saint-Paul en Cornillon, Unieux, Saint-Victor-sur-Loire). Saint-Just-Saint-Rambert, commune bien plus étendue que les autres, et dont une faible surface du territoire fait partie des gorges, n'a pas été incluse dans cet appel à manifestation. Ceci par souhait d'accorder un temps important à chaque



commune et d'analyser de façon plus pertinente et complète la biodiversité et les enjeux de chaque commune. Après avoir bénéficié d'un état des lieux des connaissances en 2018, Saint-Just-Saint-Rambert reste une commune très intéressante. Un autre appel à projets ABC sur 2021 et 2022 a donc été déposé pour cette commune uniquement afin de compléter cette démarche sur l'entièreté du territoire SMAGL et d'accorder à la commune le même degré d'expertise.

Animation

La communication, l'animation et la sensibilisation font partie des priorités du programme d'atlas de la biodiversité communale. En 2019, le SMAGL a communiqué sur son programme via son site internet, les radios locales, les journaux et par la production d'affiches et de plaquettes.

Plusieurs animations ont également été proposées notamment des balades commentées ainsi que 5 animations scolaires portant sur l'identification des oiseaux des jardins ainsi qu'un concours de décoration de mangeoires.

Amélioration des connaissances

La première phase de ce travail a été réalisée au printemps 2018 avec la recherche et la compilation des différentes données existantes sur le territoire des gorges. L'analyse de ces données a confirmé la faible connaissance des enjeux naturels que nous possédions sur les secteurs éloignés des gorges.

La seconde phase, réalisée principalement en 2018 – 2019, s'est axée sur la cartographie des habitats naturels (typologie EUNIS), des infrastructures agroécologiques (haies, mares) et la récolte de données naturalistes. Les amphibiens, reptiles, odonates, rhopalocères et mammifères ont été inventoriés par le SMAGL. Les inventaires ornithologiques et chiroptères ont été réalisés par la LPO Loire.

Au total, ce sont près de 40 000 données naturalistes qui ont été récoltées en 2 ans et demi ainsi que 6500ha cartographiés (typologie EUNIS, niveau 3). À cela s'ajoute, 570 points d'eau dont 460 mares et 175 km de haies inventoriées.

Analyse et rendu

Ces données ont principalement été analysées en 2020, l'objectif de cette analyse était de révéler les grands enjeux de biodiversité présents sur chaque commune. Toutes ces informations ont été synthétisées au travers de divers documents de gestion, à savoir un bilan intercommunal et un bilan à l'intention spécifique de chaque commune. Ces documents seront mis à disposition des mairies en 2021 et contiennent un état des lieux de la commune (milieux naturels, espèces, réseau hydrologique), les enjeux environnementaux de la commune en termes d'espèces et d'habitats d'intérêts, une identification et analyse des continuités écologiques et la description des atteintes au patrimoine naturel (espèces exotiques envahissantes et déchets). Un guide technique et un atlas cartographique ont également été produits. Le guide technique composé de plusieurs fiches actions aura pour but de guider les habitants et surtout les services techniques des municipalités dans la manière d'améliorer, restaurer ou entretenir les milieux naturels (création de mares, plantations de haies, aménagement pour la faune).

Des réunions de restitution aux communes sont prévues pour accompagner la diffusion des documents et exposer de façon synthétique les grands axes sur lesquels agir en faveur de la biodiversité au niveau communal et intercommunal. Ces réunions n'ont pas pu avoir lieu en 2020, mais seront organisées courant 2021.

Enfin, un document de synthèse à destination de l'OFB a aussi été rédigé afin de leur faire un compte rendu des actions menées au cours des trois années du programme.

Calendrier du projet

Tableau 1 : Calendrier des actions du projet ABC

ÉTAPE	ACTIONS	ANNEE DE REALISATION		
		2018	2019	2020
Lancement de l'ABC	Réunion de démarrage (élus, habitants)	X		
	Collecte et analyse des données	X		
	Mobilisation des partenaires, création d'un COFIL	X		
	Mise à jour des états des lieux existants	X		
Prospections complémentaires	Cartographie des habitats (typologie EUNIS, hydrographie)	X	X	
	Inventaires faune	X	X	X
	Analyse TVB		X	X
	Diffusion et intégration des données		X	X
Sensibilisation	Animation auprès des habitants	X	X	X
	Inventaires participatifs		X	X
Rendu	Document de synthèse simplifié		X	X
	Atlas cartographique de synthèse + rapport		X	X
	Plan d'action en faveur de la biodiversité			X
	Réunion de restitution			X

Principaux résultats

L'étude des données issues des inventaires, les cartes d'analyses et les rapports de restitutions ont été réalisés en 2020. Les résultats sont nombreux et n'ont pas vocation à être traité dans ce rapport.



Ci-dessous quelques observations naturalistes intéressantes et productions cartographiques :

- ✎ Observation d'un chat forestier et du putois d'Europe sur la commune de Saint-Maurice en Gourgois
- ✎ Une dizaine de nouvelles stations d'azurée du serpolet, et la découverte du cuivré des marais sur 5 zones humides
- ✎ 3 nouvelles espèces d'odonates patrimoniaux : agrion de mercure, leste dryade, sympetrum jaune
- ✎ 2 nouveaux couples de milans royaux hors des gorges de la Loire
- ✎ Découverte d'une station de triton crêté





Etude de connectivité des mares de la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois




Legende

-  Réseaux de mares fonctionnelles connectées
-  Zones de rupture où la création de mares est souhaitable

Zones favorables aux amphibiens

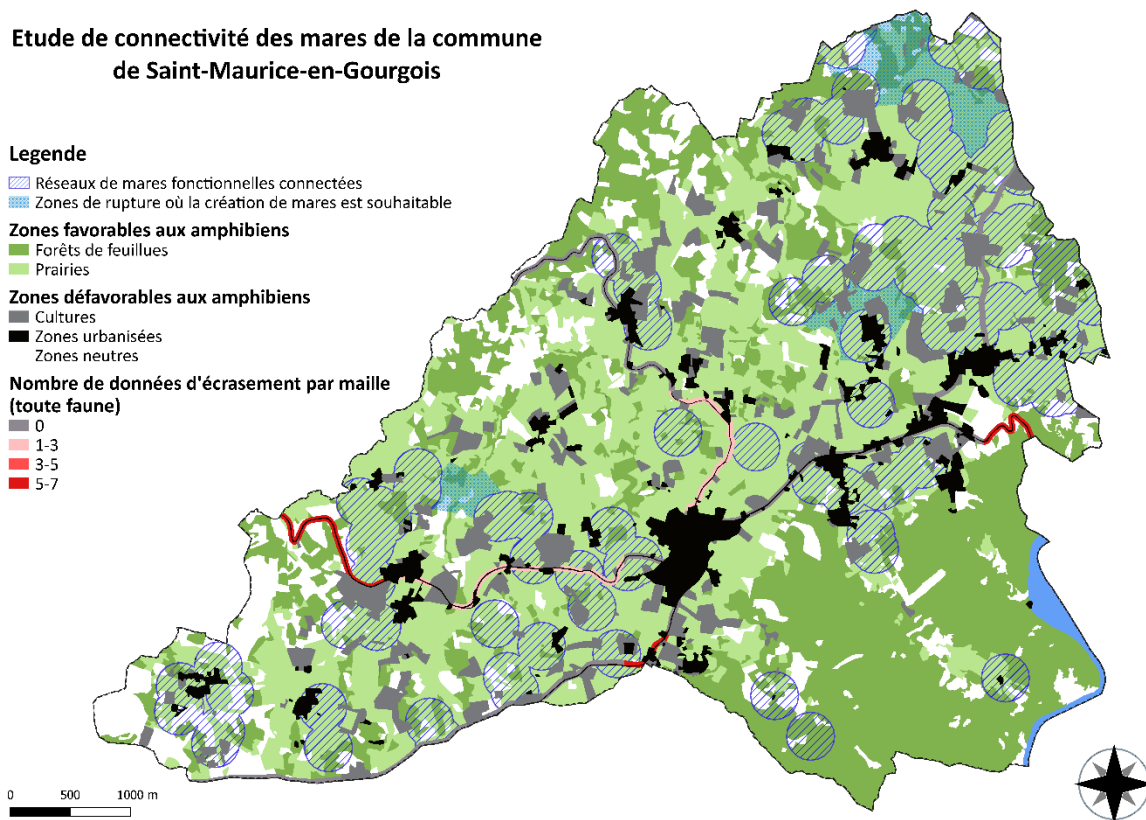
-  Forêts de feuillues
-  Prairies

Zones défavorables aux amphibiens

-  Cultures
-  Zones urbanisées
-  Zones neutres

Nombre de données d'écrasement par maille (toute faune)


-  0
-  1-3
-  3-5
-  5-7



Cartographie de la connectivité des mares sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois

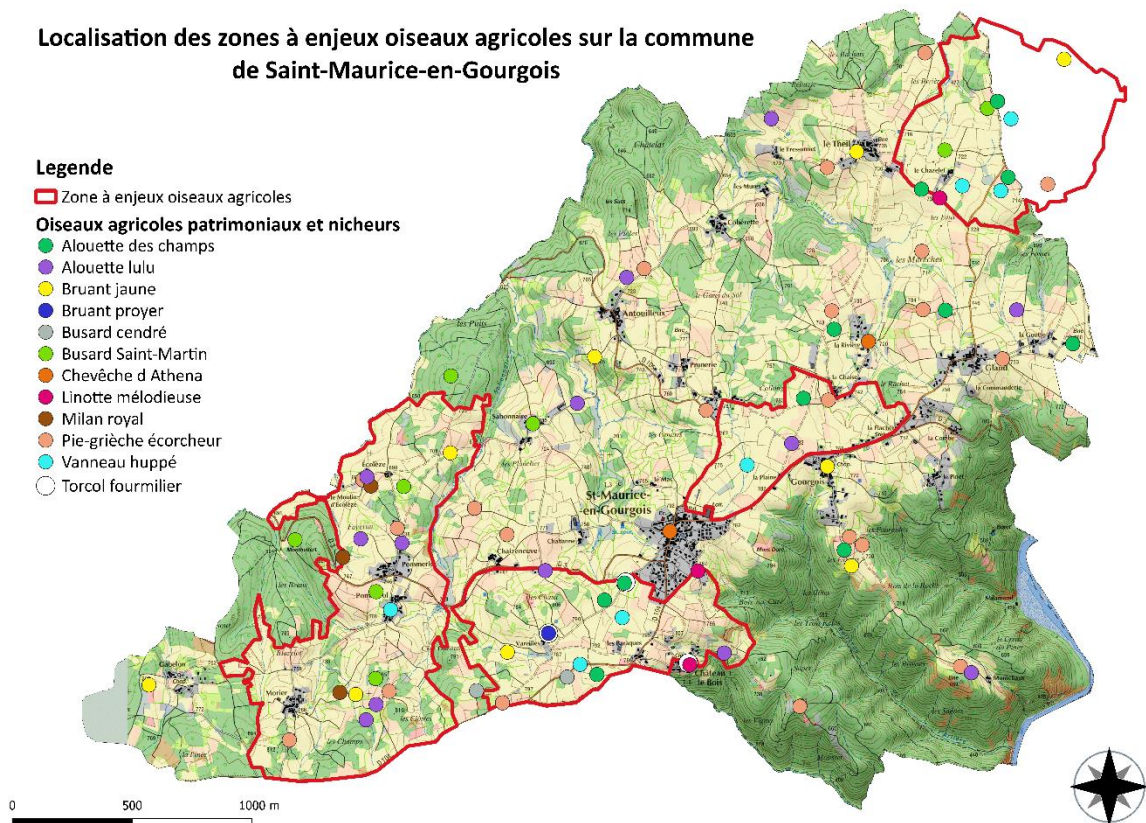
Localisation des zones à enjeux oiseaux agricoles sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois

Legende

-  Zone à enjeux oiseaux agricoles

Oiseaux agricoles patrimoniaux et nicheurs

-  Alouette des champs
-  Alouette lulu
-  Bruant jaune
-  Bruant proyer
-  Busard cendré
-  Busard Saint-Martin
-  Chevêche d'Athéna
-  Linotte mélodieuse
-  Milan royal
-  Pie-grièche écorcheur
-  Vanneau huppé
-  Torcol fourmilier



Cartographie des zones à enjeux oiseaux agricoles sur la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois



VI. Information, communication, sensibilisation

a. Communication

La communication a été réalisée en concertation avec Ingrid PERRET, chargée de mission au SMAGL, dans le cadre de sa mission de communication inscrite sur la demande de subventions 2020.

b. Mise à jour du site internet

Tout au long de cette année 2020, l'ensemble des informations, actions et animations relatives au périmètre Natura 2000 et au PAEC ont permis d'alimenter le site internet des gorges de la Loire : du SMAGL (www.gorges-loire.fr).

Les infos ont également été relayées sur la page Facebook du SMAGL : <https://www.facebook.com/gorgesdelaloire/>

c. Animation foncière

Veille SAFER

Comme chaque année encore nous avons maintenu notre mission de suivi et de surveillance du marché foncier sur les gorges de la Loire, via une convention avec la SAFER.

En 2020, une acquisition foncière a été réalisée au lieu-dit les côtes de la Pararie pour une surface de 6.9ha. Cette acquisition est détaillée en partie V.c.

Cette année, nous avons reçu environ 130 notifications de ventes par la SAFER, la plupart se situant hors du site N2000. Les informations sur les parcelles en vente dans les gorges de la Loire et notamment à proximité de la réserve naturelle ont été transmises aux gestionnaires de la RNR ainsi qu'au département qui dispose d'une stratégie foncière dans le cadre de la politique ENS.

Un point de vigilance est également apporté à l'évolution du site de Montchaux, sur la commune de Saint-Maurice en Gourgois. Ce site constitué d'une quinzaine d'hectares de pelouses remarquables, avec notamment la présence de polycnème des champs ou d'azurée du serpolet, était entretenu de manière extensive jusqu'au décès de Mr Étienne CHOSSY, propriétaire du site sans héritier direct. En l'attente de la réalisation de la succession de Mr CHOSSY, les parcelles ne sont plus exploitées et un embroussaillage est à craindre. De même, un changement de destination du site pourrait être néfaste à la faune et flore rare et fragile présente sur le site.

d. Évaluation d'incidences

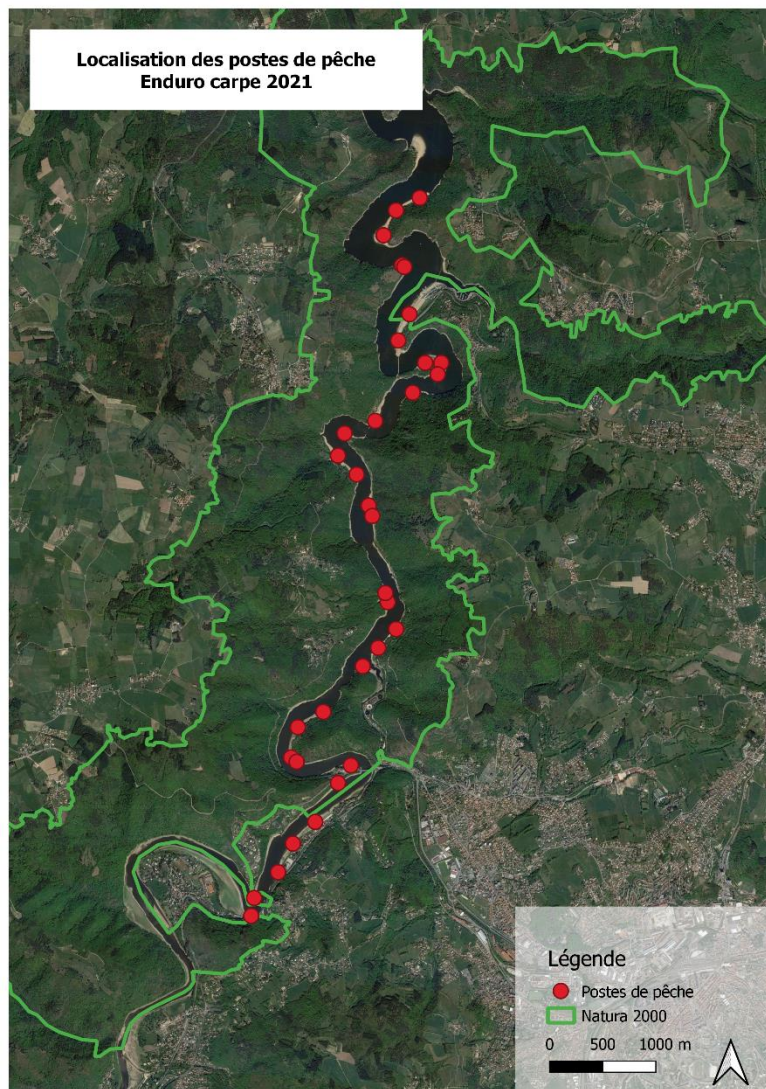
Les évaluations d'incidences liées aux diverses activités prenant place dans le site Natura 2000 des gorges de la Loire sont instruites par les services de la DDT. En 2020, une demande d'autorisation a été déclarée au SMAGL pour une manifestation de pêche à la carpe de 4 jours sur le plan d'eau du barrage

de Grangent. Une rencontre entre le chargé de mission Natura 2000 et les organisateurs a donc eu lieu au mois de juin pour évaluer le projet (emplacement et nombre de postes de pêche, nombre de participants, matériel utilisé) et donner aux organisateurs les recommandations nécessaires pour que la manifestation se déroule dans le respect du site. Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 avait donc été rempli et une déclaration avait été effectuée par les organisateurs sur le site manifestation sportive.

Le principal point mis en avant, et à surveiller, était le dérangement possible d'espèces en période de reproduction (avifaune nicheuse des gorges de la Loire) lié à la présence de postes de pêche dans des zones isolées des gorges de la Loire.

Cette manifestation devrait se tenir du 23 au 26 avril 2021 et potentiellement se reproduire chaque année.

Du fait de la crise sanitaire de 2020, peu d'activités sportives ou de manifestations ont eu lieu et beaucoup seront annulées en 2021. L'évènement trophée Grangent 2021 risque donc d'être compromis. Un échange sera à prévoir peu de temps avant le concours de pêche pour savoir si celui-ci sera maintenu ou non.



Cartographie des emplacements de pêche pour le trophée Grangent 2021

VII. Gestion administrative et financière

a. Demande de subvention et de paiement

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des subventions en cours ou soldées durant l'année 2020. Le détail des financements est disponible dans chaque dossier de demande de subvention.

ACTION	DATE DE LA DEMANDE	MONTANT SUBVENTION	PAIEMENT / ACOMPTE	DATE PAIEMENT
- Animation Natura 2000 2018	23/10/2017	35 227.28 €	35 227.28	26/05/2020
- Animation Natura 2000 2019	02/10/2018	35 421.70€	35 421.70 €	10/12/2020
- Animation Natura 2000 2020	16/09/2019	34 977.75€		A venir
- 7.10 mise à jour du docob	05/02/2020	46 631.78€		A venir
- Animation PAEC 2016	21/12/2015	13 880.34 €	12 877.72 €	26/05/2020
- Animation PAEC 2017	19/12/2016	16 880.34 €	13 956,06 €	26/05/2020
- Animation PAEC 2018	8/12/2017	7 195.49 €	6 737,58 €	16/06/2020
- Animation PAEC 2019	18/12/2018	7 466.56 €		A venir
- Animation PAEC 2020	22/09/2020	7 667.08€		A venir
- Contrat Natura 2000 « côtes de la Pararie »	13/03/2019	19 744.78€	5 923.43 13 787.63	15/07/2019 15/07/2020
- AMI AFB Mares	07/03/2019	16 745.00€ Marché	1 674.50 3 349.00 €	15/10/2019 17/12/2020
- AMI AFB Milieux ouverts	07/03/2019	12 336.66€ Marché	1 233.67 2 467.33 €	23/10/2019 17/12/2020
-AMI AFB Haies	09/11/2020	29 881.67€		En attente de réponse
- Atlas de biodiversité communaux	14/09/2017	69 706.25€	20 821.87 20 821.87	01/03/2018 15/07/2019
- Atlas de biodiversité communale de Saint-Just-Saint-Rambert	09/09/2020	23 304€		En attente de réponse
- TRA1.4 CVB : restauration de zones humides	18/02/2019	30 123.25€		Acompte 2021 Solde 2022
- TRA6.3 : acquisition foncière	18/02/2019	12 139.04€		A venir



Concernant l'animation 2020 du site Natura 2000, elle est répartie sur 3 postes :

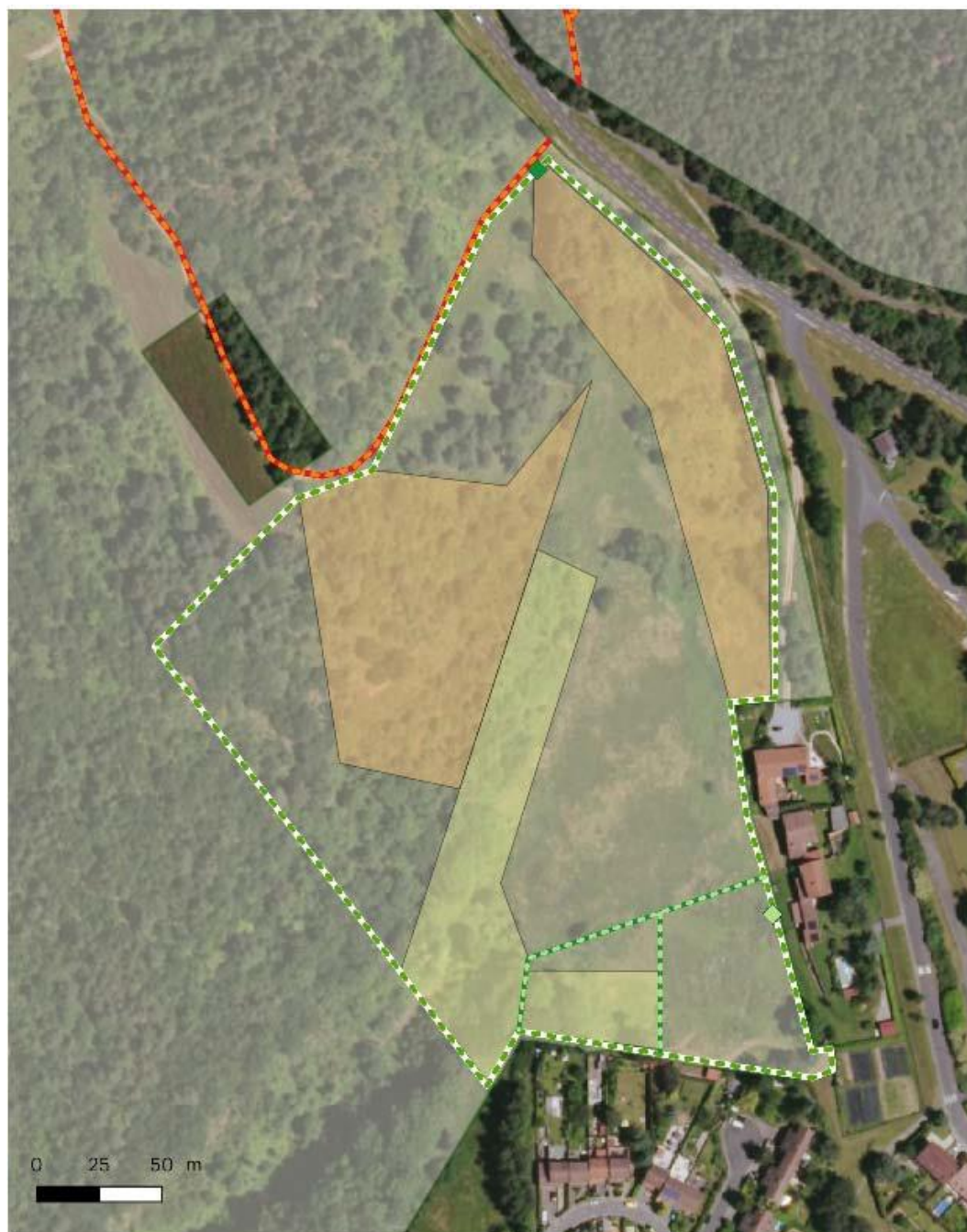
- ✓ Chargé de mission Natura 2000, Fabien HUBLE, jusqu'au 12 octobre 2020
- ✓ Chargée de communication du SMAGL (Ingrid PERRET) pour les actions de communication qu'elle réalise déjà.
- ✓ Amandine SUEUR, technicienne au SMAGL pour son assistance apportée sur les actions de suivi et les différents travaux, puis chargée de mission Natura 2000 à la date de départ de Fabien HUBLE
- ✓ Margot GALLARDO, technicienne au SMAGL pour son assistance apportée sur les actions de suivi et les différents travaux, en remplacement d'Amandine SUEUR à la date de départ de Fabien HUBLE

Il est à noter :

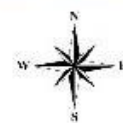
- ✓ Le versement de la part région des financements PAEC pour l'année 2016 et 2017. Ces versements permettent le solde du cofinancement FEADER perçu cette année (montant indiqué dans le tableau correspondant à la somme totale perçue : Région et FEADER).
- ✓ La mise en place d'une demande de subvention pour l'élaboration et la révision du document d'objectif d'un site Natura 2000
- ✓ La mise en place d'un programme d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion Natura 2000 en partenariat avec l'AFB sur une durée de 5 ans (portant sur les haies).
- ✓ La sélection de notre dossier suite l'appel à projet atlas de biodiversité 2020 pour la commune de Saint-Just-Saint-Rambert



ANNEXE 1 : Travaux de réouverture de milieux – RNR – Plat Guillaume & Bréat



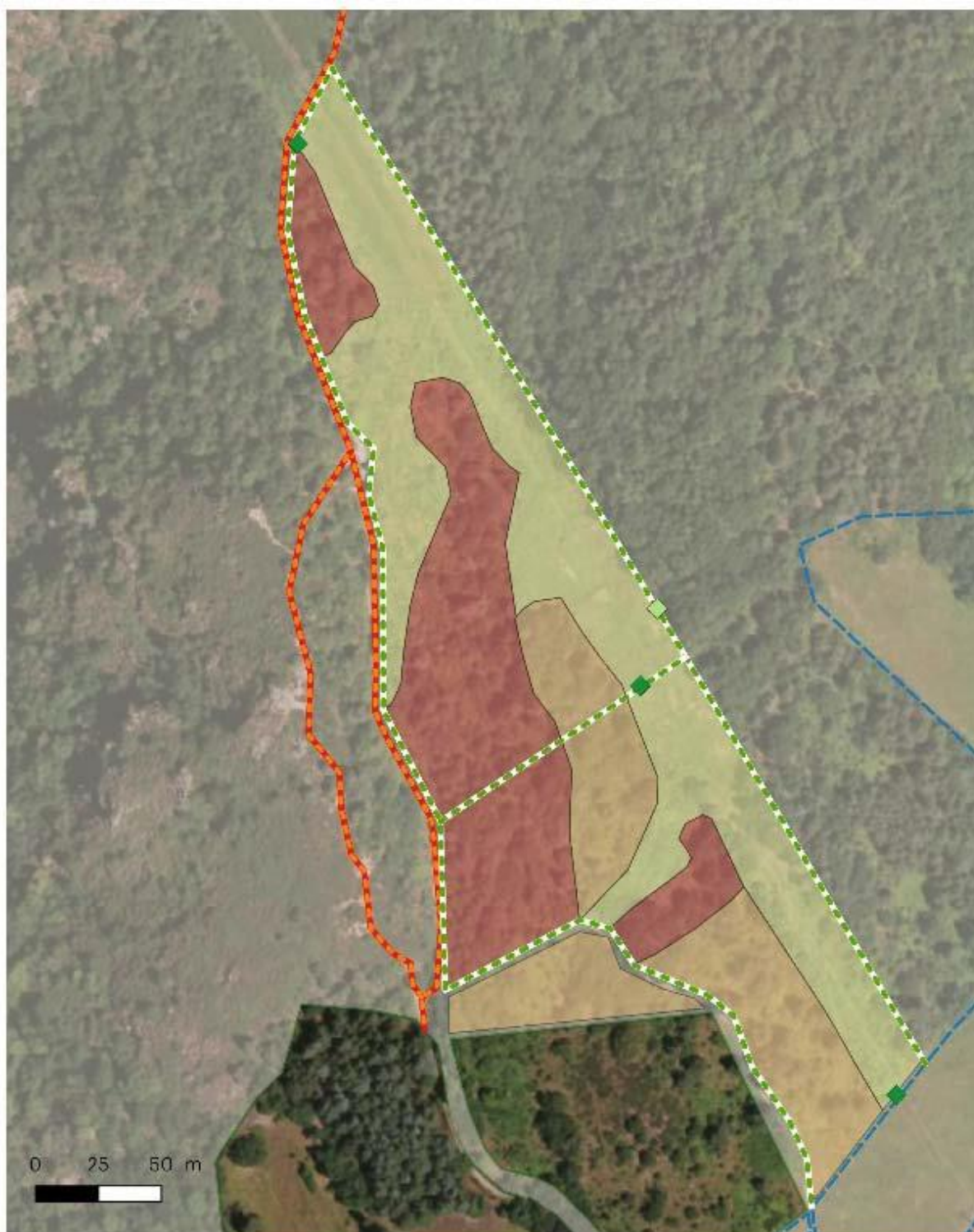
- | Passages à créer | Clôtures fixes à installer |
|--------------------|----------------------------|
| ◆ Passage d'engins | --- 1 |
| ◇ Portes | --- 2 |
| | — chemins autorisés en RNR |
| | □ Périmètre de la RNR |



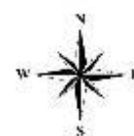
Informations complémentaires
Réalisation : NF, RNR gorges de la Loire, SMAOL
Septembre 2018
Source cartographique : orthophoto 2016

Plan des travaux réalisés au Bréat





- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| Passages à créer | Clôtures existantes |
| Passage d'engins | chemins autorisés en RNR |
| Portes | Périmètre de la RNR |
| Clôtures fixes à installer | |



Informations complémentaires
 Réalisation : NF, RNR gorges de la Loire, SMACL
 Septembre 2016
 Source cartographique : orthophoto 2016

Plan des travaux réalisés au Plat Guillaume





Réouverture de milieu – février 2019



Secteur semi-ouvert - mars 2019





Reprise de la végétation - juin 2019

